



Compte Rendu de la réunion extraordinaire du
Conseil Municipal
30 mars 2009

Présents : 29 *Représentés* : 4
Absents : -

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, par

Monsieur Antoine DAMIANI – Conseiller Général

s'est réuni à la Mairie de Carros, en séance publique:

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames et Messieurs – Christine CHARLES – Pierre DEMARQUE – Claude RENAUDO – Éric FRANCÈS – Anny GIMENEZ – Gérard BOUQUIGNAUD – Myriam JEAN-BIGNON – Gilles BESSET – Tony RAYÉ – François-Xavier NOAT – Dominique FLAVIN-COHEN – Annie ARNAUD – Myriam CORA – Anne ALUNNO – Pierre BONNET – Valérie ROUCH – Stéphane MONVIEUX – Anthony PROVENZANO – Antoinette BASSOLEIL – Jean POZZOLI – Laurence MILANO – Antoine D'AQUINO – Pascale TRUBLIN – Charles SCIBETTA – Patricia FRANCO – Franck BROCK – Jean CAVALLARO – Paul MITZNER – Estelle BORNE – Yannick BERNARD

ÉTAIENT T EXCUSÉS

Madame Élise DARAGON
Monsieur Rachid SIAD

qui avait donné pouvoir à
qui avait donné pouvoir à

Monsieur François-Xavier NOAT
Monsieur Jean POZZOLI

ABSENTS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Anthony PROVENZANO

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur **Anthony PROVENZANO – Conseiller Municipal** est désigné, à l'unanimité, comme secrétaire de séance.

Observations sur le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
du 26 février 2009

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 février 2009 n'ayant apporté aucune observation particulière, il est adopté à l'unanimité.



Débat sur les orientations budgétaires 2009

Antoine DAMIANI – Maire, Conseiller Général : Avant que nous n'entrons directement dans le sujet, je voudrais balayer un certain nombre de préjugés. Je ne suis pas là, ce soir, pour ressasser les amertumes de la campagne électorale ; la politique politicienne a été rangée au placard. Même si j'ai des griefs, même si d'autres ont des griefs, même si la Campagne Électorale a eu son lot de calomnies, de rumeurs, d'attaques, de trahisons, etc... et même si j'exècre ce type de comportement, il faut bien qu'un homme politique s'habitue à ce genre d'attitude, donc je ne vais pas faire la vierge effarouchée, je l'accepte. Non la Municipalité et son Maire ne ressassent pas les humiliations d'une sous-représentation dans la Communauté de Communes... Je vous rappelle que Le Broc, 1 500 habitants, a 2 membres dans l'exécutif dont le Président, Gattières en a 1 et la Commune de Carros, avec près de 13 000 habitants n'a qu'un seul représentant... Cela a fait partie des choses qu'il a bien fallu accepter.

Et dans le même ordre, la Commune de Carros a oublié les péripéties de la Présidence de Bus Varmer – *je n'y reviendrai pas* – et le Maire de Carros n'aspirait pas à la présidence de la Communauté de Communes Les Coteaux d'Azur. Je rappelle que j'étais le seul Maire des 3 Communes concernées, à céder mon poste de vice-Président pour déléguer cette responsabilité à Edmond METRICH qui, au demeurant, a réalisé un parcours sans fautes ; c'était un Conseiller Municipal très motivé et très impliqué dans Communauté de Communes et je n'ai donc pas regretté mon choix. Alors m'entendre reprocher aujourd'hui de vouloir tout cumuler... Je n'ai pas non plus négocié mon ralliement à la Communauté Urbaine de Nice, mon souhait étant, au contraire, de demeurer au sein de cette belle Communauté de Communes. Je suis prêt à encourager mes collègues à rester dans la Communauté de Communes Les Coteaux d'Azur, à condition que nous n'allions pas dans l'écueil dans lequel on veut nous conduire. Je ne veux pas être le pantin – *expression prise dans le bulletin municipal* – de la Communauté de Communes et donc je veux au contraire prendre mes responsabilités et vous alerter sur les risques. Ne pas réagir, ne pas avoir un comportement responsable constituerait, non pas une erreur mais une faute grave que je me refuse d'assumer sans déployer tous les moyens pour l'éviter.

Je voulais juste insister sur le fait qu'il n'existe pas, dans notre esprit, une volonté de polémique, je voudrais éviter tout cela. Je voudrais que les choses se fassent dans la décence, sans querelles, sans polémiques. Je voudrais aussi que vous sachiez qu'il ne s'agit pas, dans mon esprit, de pointer telle ou telle Commune qui réalise ce qu'elle veut chez elle – *parce que les Communes doivent conserver leur autonomie* – mais il faudra voir dans quelle conditions car si on me demande de mettre la main à la poche, de manière démesurée, là je ne suis plus d'accord parce que ce serait faire preuve d'irresponsabilité.

Je voudrais terminer en disant que Carros n'entend pas remettre en cause la notion de solidarité qui est inscrite dans l'esprit communautaire. En ce qui concerne cette notion, je crois que jusqu'à présent, nous l'avons exercée pleinement et avec beaucoup d'enthousiasme parce qu'un Établissement Public de Coopération Intercommunale, c'est avant tout l'expression d'une solidarité. Mais il faut simplement que nous tentions de démontrer – *et c'est l'objet de la rencontre de ce soir* – que ni la Communauté de Communes Les Coteaux d'Azur, ni à travers elle, les Communes membres n'ont les moyens financiers de réaliser les investissements qui sont programmés dans le Contrat de Plan Conseil Général/Communauté de Communes. Il ne s'agit pas de remettre en cause notre signature en bas de parchemin. J'ai été co-responsable de cette signature du Contrat de Plan qui prévoyait la réalisation d'un certain nombre d'opérations mais dans lequel figuraient les coûts d'objectifs avec un plan de financement, sachant qu'avec la subvention départementale – *comme le fait n'importe quelle collectivité territoriale* – il s'agit de fixer le pourcentage de sa participation et surtout le montant maximum de sa participation.

Face à l'augmentation vertigineuse de certains projets, nous avons fait des propositions simples qui signifient tout simplement que les Communes de la Communauté de Communes interviendront à hauteur du contrat signé mais pas plus loin. La Commune de Carros ne peut pas faire d'efforts supplémentaires car ceux qu'elle fait sont déjà à la limite du supportable pour ses finances. Des rapports sont là pour vous le démontrer comme celui de la Chambre Régionale des Comptes par exemple, comme l'analyse de la Trésorerie Principale concernant la période allant de 1995 à 2008.... Dans ses conclusions et sans ambivalence, la Chambre Régionale des Comptes affirme, que la situation de la Commune de Carros est satisfaisante. Pour la Trésorerie Principale, c'est un peu nuancé, notre situation financière est assez satisfaisante... Tout cela c'est bien, mais que disent ces 2 institutions au-delà de tout soupçon ? Et bien que la situation de la Commune de Carros est fragile et qu'elle doit continuer de maîtriser ses coûts et dépenses de fonctionnement et d'essayer de générer des recettes supplémentaires. Nous n'avons donc pas intérêt de faire le moindre écart dans notre gestion sinon nous courons à la catastrophe.

Préambule

Aujourd'hui, ayant pris connaissance des orientations budgétaires 2009 de la C.C.C.A., il nous semble nécessaire d'analyser de concert tous les éléments qui nous sont présentés et de dresser un bilan des dernières années de fonctionnement.

Attachés à ce territoire, notre démarche s'inscrit de manière constructive pour un meilleur fonctionnement de la C.C.C.A. Il ne s'agit pas de remettre en question la solidarité ou d'exiger une prépondérance de la ville de Carros, mais plutôt d'établir plus d'équité, plus de transparence et de construire ensemble des règles de fonctionnement pérennes qui assureront un avenir apaisé et serein dans nos trois communes.

C'est dans cet esprit et à plusieurs reprises, que le maire de Carros a alerté le Président de la Communauté de Communes des Coteaux d'Azur, ainsi que le Maire de Gattières des dangers que représentaient à terme :

- Les investissements qui étaient prévus
- Le mode de financement de ces projets
- La répartition de la dotation de solidarité

I – INVESTISSEMENTS

- Une hausse considérable des investissements

Le Contrat de Plan Communauté de Communes/Conseil Général pour les années 2004-2009 prévoit une série d'investissements.

Il reste la base des principales actions à venir pour notre territoire.

Les surcoûts de ces opérations atteignent aujourd'hui **des proportions gigantesques qui risquent de devenir insupportables pour le budget communautaire et qui pourraient même contrevenir à l'intérêt général de la C.C.C.A.**

Le projet « Lou Pountéou » à Gattières, atteint à ce jour 13 729 517,47 euros alors que le coût prévisionnel, lors de la signature du contrat en 2005, était de 4,3 millions, soit un triplement du coût.

Les subventions du Conseil Général, calculées **sur l'évaluation initiale, sont plafonnées** et restent à un montant fixe de 1,2 millions d'euros pour ce projet.

**COMPARATIF CONTRAT DE PLAN DEPARTEMENTAL (2005 - 2009)
ET PREVISIONS BUDGETAIRES
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX D'AZUR**

INTITULE DE L'OPERATION	Coût en HT				Coût T.T.C.		Ecart sur les coûts	
	Contrat plan département	Part du CG		Coût (réalisé ou prévisionnel)	Part du CG	Coût prévision 2009 (TVA 19,60%)	Montant	%
Axe 1 : DEPLACEMENTS								
Création d'une voie Chemin de la solidarité	641 584,00 €	224 554,00 €	35%	690 674,00 €	33%		49 090,00 €	7,7%
Création de 530 places de stationnement 238 places sur Carros	2 335 000,00 €	863 950,00 €	37%	3 626 071,00 €	24%	4 336 781,00 €	1 291 071,00 €	55,3%
<i>in Lou Pounteou</i> 240 places sur Gattières	2 954 500,00 €	1 093 165,00 €	37%	5 366 512,00 €	20%	voir projet lou pounteou		
52 places sur Le Broc	710 500,00 €	262 885,00 €	37%	2 597 139,00 €	10%		1 886 639,00 €	265,5%
Axe 3 : ENVIRONNEMENT ET QUALITE DE VIE								
Valorisation de sentiers	20 903,00 €	4 181,00 €	20%	20 903,00 €	20%	prévision: réalisation=coût objectif	0,00 €	
Création d'une maison de pays	58 528,00 €	11 706,00 €	20%	362 582,90 €	3%	433 649,15 €	304 054,90 €	519,5%
Aménagement C.I.A.C.	535 117,00 €	107 023,00 €	20%	1 741 472,01 €	6%	2 082 800,53 €	1 206 355,01 €	225,4%
Création pôle culture à Le Broc	2 097 307,00 €	524 327,00 €	25%	5 337 737,45 €	10%	6 383 934,00 €	3 240 430,45 €	154,5%
<u>PROJET LOU POUNTEOU</u>	3 566 500,00 €	1 215 565,00 €	34%	11 479 529,64 €	11%	13 729 517,47 €	7 913 029,64 €	221,9%
Dont création d'une halle multisports	612 000,00 €	122 400,00 €	20%					
Dont création du parking 240 places	2 954 500,00 €	1 093 165,00 €	37%					
Axe 4 : ECONOMIE								
Acquisitions foncières	508 361,00 €	152 508,00 €		429 000,00 €		prévision: réalisation=coût objectif	0,00 €	
Création d'un espace commercial à Le Broc	234 114,00 €	46 823,00 €		437 720,00 €			203 606,00 €	87,0%
TOTAL	10 707 914,00 €	3 413 522,00 €	32%	26 722 829,00 €	13%		16 094 276,00 €	150,3%

Nous devons – sans *a priori* – réfléchir :

- sur le calendrier choisi au vu des moyens de notre communauté
- sur la pertinence de certains projets.

L'intérêt général des projets communautaires ?

Les projets ne doivent pas être faits dans l'intérêt exclusif d'un des membres de la Communauté de Communes des Coteaux d'Azur mais dans l'intérêt général. La loi Chevènement a pour objectif de mutualiser les moyens des Communes dans des objectifs communs qu'elles définissent. Une optimisation des moyens doit en résulter et rendre plus efficace leur mise en œuvre d'autant plus que les kilomètres qui séparent les membres de la Communauté de Communes des Coteaux d'Azur ne sont pas un obstacle majeur.

L'intérêt communautaire doit logiquement être déterminé au regard de plusieurs éléments quantitatifs, géographiques, qualitatifs justifiant qu'une opération ou une action est d'intérêt communautaire ou pas :

- Seuils financiers (coût de fonctionnement prévisionnel)
- Éléments physiques
- Critères géographiques
- Critères liés à la nature de l'équipement (besoin pour la population du territoire)

- Préserver une équité pour les populations

L'analyse des investissements réalisés commune par commune de 2000 à 2008 nous permet de constater la répartition suivante :

ANNEE	CARROS	GATTIERES	LE BROC	TOTAL
2000	16 061,00 €	917 124,00 €		933 185,00 €
2001	433 461,00 €		39 474,00 €	472 935,00 €
2002	231 529,00 €	5 801,00 €	25 120,00 €	262 450,00 €
2003	262 756,00 €	178 771,00 €		441 527,00 €
2004	1 371 067,00 €	231 046,00 €	19 891,00 €	1 622 004,00 €
2005	233 638,00 €	163 239,00 €	35 117,00 €	431 994,00 €
2006	967 348,00 €	115 158,00 €	111 327,00 €	1 193 833,00 €
2007	88 846,00 €	84 519,00 €	131 344,00 €	304 709,00 €
2008	1 708 619,00 €	356 937,00 €	427 234,00 €	2 492 790,00 €
TOTAL 1	5 313 325,00 €	2 052 595,00 €	789 507,00 €	8 155 427,00 €
	65,15%	25,17%	9,68%	
TOTAL 2 (terrains)	5 313 325,00 €	2 472 734,00 €	789 507,00 €	8 575 566,00 €
	61,96%	28,83%	9,21%	
2009	5 383 429,85 €	233 975,01 €	2 456 122,20 €	8 073 527,06 €
2010	0 €	8 924 226,69 €	7 971 821,20 €	16 896 047,89 €
2011	0 €	3 835 245,72 €	2 116 752,33 €	5 951 998,05 €
2009-2011	5 383 429,85 €	12 993 447,42 €	12 544 695,73 €	30 921 573,00 €
2000-2011	10 696 754,85 €	15 466 181,42 €	13 334 202,73 €	39 497 139,00 €
	27,08%	39,16%	33,76%	

Depuis sa création, on ne peut pas mettre en doute la volonté de chaque commune d'assurer un développement solidaire.

En l'état actuel, les projections pour 2009 et 2010 semblent accentuer par trop les disparités.

Il convient de chercher et de mettre en place des clés de répartition pour les investissements en s'appuyant sur des critères précis comme :

- **Le montant des contributions financières**
- **Le nombre d'habitants**
- **Le revenu fiscal des ménages**

dans le but de rétablir l'équilibre des dotations.

II - LE FINANCEMENT DES PROJETS

a- l'emprunt

Les besoins en emprunt (+ de 12 millions en 2009 et probablement un montant très élevé en 2010) remettront lourdement en cause le coefficient de solvabilité actuel. Ainsi, le niveau d'endettement dépassant largement notre capacité financière, la section de fonctionnement (intérêts) et la section investissement (capital) seront altérés pendant longtemps

**SIMULATION DE LA DETTE ET DE SON ANNUIE
2009-2012 C.C.C.A.**

Année	Encours de la dette au 31/12	croissance	Annuité	croissance
2008	3 500 000 €			
2009 Emprunt de 7 110 000 € Taux 4.20% sur 20 ans Annuité : 530 000 €	10 610 000 €	x 3,03	500 000 €	
2010 Emprunt pressenti 12 000 000 € Taux 4.20% sur 20 ans Annuité 1 200 000 €	22 610 000 €	x 2,13 par rapport à 2009 x 6,46 par rapport à 2008	1 030 000 €	x 2,06
2011 Emprunt pressenti : 4 000 000 € Taux : 4,20% sur 20 ans Annuité : 300 000 €	26 610 000 €		2 230 000 €	x 2,16 par rapport à 2010 x 4,46 par rapport à 2008
2012	26 610 000 €		2 530 000 €	x 1,34 par rapport à 2011 x 5,06 par rapport à 2008

b- la marge d'autofinancement

A juste titre, le document relatif aux orientations budgétaires rappelle la nécessité de dégager une épargne brute suffisante pour faire face aux besoins de la C.C.C.A. en matière d'investissements.

Sur ce point précis, il est proposé que la marge brute d'autofinancement représente au minimum, dans chaque budget primitif, le montant du capital de l'emprunt à rembourser majoré de 20%. Ainsi, la C.C.C.A. figurerait dans le rang des bons élèves en matière de capacité d'autofinancement.

c- les subventions

De plus, une véritable recherche de financements doit être mise en place dès l'adoption du projet. La validation définitive et l'engagement de la Communauté de Communes des Coteaux d'Azur ne se feront qu'après l'obtention des subventions.

Nous rappelons que Le Conseil général peut remettre en cause les subventions prévues dans l'hypothèse où les destinations des projets changent et où ces projets ne sont pas envisagés dans l'intérêt communautaire.

La municipalité de Carros forme le vœu que cette démarche débouche sur une vision claire et partagée de l'avenir, une vision qui pourrait être actée par **une charte s'imposant à tous.**

III – LES DOTATIONS PAR COMMUNE

1) Etat des lieux

COMMUNAUTE DE COMMUNES "Les Coteaux d'Azur"

VENTILATION DOTATION DE COMPENSATION ET DE SOLIDARITE

Année 2009 (taux 18,63%)

Dotations	Total	Carros	%	Gattières	%	Le Broc	%
Bases T.P.	70 236 088 €	54 937 107 €		2 998 642 €		12 300 339 €	
Produit perçu par la CCCA	13 084 983 €	10 234 783 €	78,22%	558 647 €	4,27%	2 291 553 €	17,51%
Part budget CCCA	2 627 398 €						
D. Compensation	7 125 333 €	5 276 756 €	74,06%	344 736 €	4,84%	1 503 841 €	21,11%
D. Solidarité	3 332 252 €	2 367 780 €	71,06%	537 767 €	16,14%	426 705 €	12,81%
	10 457 585 €	7 644 536 €	73,10%	882 503 €	8,44%	1 930 546 €	18,46%

Année 2008 (taux 18,20%)

Dotations	Total	Carros	%	Gattières	%	Le Broc	%
Bases T.P.	66 807 085 €	51 689 619 €		2 781 068 €		12 336 398 €	
Produit perçu par la CCCA	12 158 889 €	9 407 511 €	77,37%	506 154 €	4,16%	2 245 224 €	18,47%
Part budget CCCA	991 691 €						
D. Compensation	7 125 333 €	5 276 756 €	74,06%	344 736 €	4,84%	1 503 841 €	21,11%
D. Solidarité	4 041 865 €	2 872 007 €	71,06%	652 288 €	16,14%	517 570 €	12,81%
	11 167 198 €	8 148 763 €	72,97%	997 024 €	8,93%	2 021 411 €	18,1%

N.B. Produit de la T.P. 66 807 000 X 18,20% + régularisation 2007 = 13 285 907 €

Sans la régularisation 2007 (le soit disant cadeau) soit 800 831 € le % de la D.S. aurait été de 51,24%

et le % global (D.C. + D.S.) 65,80%

Année 2007 (taux 17,72%)

Dotations	Total	Carros	%	Gattières	%	Le Broc	%
Bases T.P.	61 765 794 €	46 166 040 €		2 713 878 €		12 885 876 €	
Produit perçu par la CCCA	10 944 899 €	8 180 622 €	74,74%	480 899 €	4,39%	2 283 377 €	20,86%
Part budget CCCA	904 736 €						
D. Compensation	7 125 333 €	5 276 756 €	74,06%	344 736 €	4,84%	1 503 841 €	21,11%
D. Solidarité	2 914 830 €	2 071 176 €	71,06%	470 404 €	16,14%	373 250 €	12,81%
	10 040 163 €	7 347 932 €	73,19%	815 140 €	8,12%	1 877 091 €	18,69%

Année 2006 (taux 17,19%)

Dotations	Total	Carros	%	Gattières	%	Le Broc	%
D. Compensation	7 125 333 €	5 276 756 €	74,06%	344 736 €	4,84%	1 503 841 €	21,11%
D. Solidarité	3 192 830 €	2 268 713 €	71,06%	515 268 €	16,14%	408 849 €	12,81%
	10 318 163 €	7 545 469 €	73,13%	860 004 €	8,33%	1 912 690 €	18,54%

N.B. Produit de la T.P. 63 320 000 X 17,19% = 10 884 708 €

Il est important que chaque commune membre de l'E.P.C.I. connaisse, avec une certaine précision, l'évolution de la Dotation de Solidarité dans les prochaines années. Une simulation prospective permettra ainsi à chacune d'entre elles de disposer du temps nécessaire pour sa réorganisation.

Parallèlement, une réflexion rapide et approfondie doit être menée afin d'examiner les moyens de mieux mutualiser nos ressources humaines, nos logistiques, nos parcs de matériels respectifs.

2) Contributions nettes

Complétons le tableau précédent en faisant apparaître les contributions nettes :

DOTATIONS	C.C.C.A.	CARROS	GATTIERES	LE BROC
Produit perçu par la C.C.C.A.	13 084 983 €	10 234 783 €	558 647 €	2 291 553 €
<i>Part budget C.C.C.A.</i>	2 627 398 €			
D. Compensation	7 125 333 €	5 276 756 €	344 736 €	1 503 841 €
D. Solidarité	3 332 252 €	2 367 780 €	537 767 €	426 705 €
TOTAL DES DOTATIONS	10 457 585 €	7 644 536 €	882 503 €	1 930 546 €
		Contribue	Reçoit	Contribue
Contribution nette		2 590 247 €	- 323 856 €	361 007 €

Le produit conservé par la C.C.C.A. serait donc de 2 627 398 € C'est près du triple de 2008. Il est la somme des contributions nettes des communes :

- Le Broc y contribue pour 361 007 €
- Carros y contribue pour 2 590 247 €
- Gattières reçoit 323 856 €

Rapporté à la seule part de la CCCA, la contribution de Le Broc représenterait 13,74% mais celle de Carros serait à 98,58%. Gattières, non seulement, n'apporte aucune contribution mais, en outre, reçoit une dotation largement supérieure au produit généré (+ 158%)

Il faut insister sur le fait que CARROS, confrontée à un budget contraint, ne dispose plus des moyens financiers suffisants pour faire face à de nouvelles exigences fortes de la C.C.C.A.

3) Nos propositions :

Par rapport à 2008, le produit de la Taxe Professionnelle encaissé par la C.C.C.A. est de :

13 084 983 € - 12 158 889 € = 926 094 €

Budget CCCA : Nous souhaitons que la CCCA prenne pour son budget 50% de cette somme. Elle aurait alors en propre :

991 691,47 € + 50% (926 094 €) = 1 454 738 €

Pour un budget en très forte progression, + 47%, pour un montant supérieur de 20% au capital remboursé.

Dotations aux communes :

Il resterait à répartir les 50% du produit de la TP soit 463 047 € selon la répartition suivante (bases TP) :

Le Broc :	463 047 €	x	17,51%	=	81 079 €
Carros :	463 047 €	x	78,22%	=	362 195 €
Gattières :	463 047 €	x	4,27%	=	19 772 €

À rajouter à la dotation (compensation + solidarité 2008) :

Le Broc :	81 079 €	+	2 021 411 €	=	2 102 490 € (18,08%)
Carros :	362 195 €	+	8 148 763 €	=	8 510 958 € (73,18%)
Gattières :	19 772 €	+	997 024 €	=	1 016 796 € (8,74%)

TOTAL.....11 630 244 €

Au vu des pourcentages, on observe que la solidarité continue à s'exercer :

- ☞ Le Broc percevrait 18,08% contre 17,51% du produit
- ☞ Gattières percevrait 8,74% contre 4,27% du produit

- ☞ Seule Carros baisserait par rapport au produit généré: 73,18% contre 78,22%

CONCLUSION :

Dans un souci de normalisation des relations entre les Communes membres de la C.C.C.A., il nous paraît urgent d'établir des règles de fonctionnement claires actées par une charte qui fixera :

- Le montant et l'échéancier des opérations à mener en prenant en compte des critères précis concernant chaque commune, tels le produit de la Trésorerie Principale généré, le nombre d'habitants, le revenu fiscal des ménages, etc.,
- Leur coût avec une ventilation de la part financière assurée par la C.C.C.A. et la Commune concernée,
- Leur impact en matière d'endettement (intérêts et capital), de coût de fonctionnement et, corollairement, l'incidence sur la dotation de solidarité versée aux Communes. Une étude prospective, sur ce dernier point, semble indispensable afin d'éviter d'adapter dans l'urgence les budgets communaux,
- la méthode visant à mutualiser les ressources humaines, les moyens matériels, la logistique avec comme objectif la diminution des dépenses de fonctionnement,
- l'évolution prévisible des dépenses globales de fonctionnement durant la période 2009-2014,
- L'obligation de fournir aux Communes, dans des délais normaux, le montant des dotations versées afin que ces dernières élaborent un budget primitif sincère,
- Etc...

Antoine DAMIANI – Maire, Conseiller Général : L'équilibre budgétaire est difficile et une baisse des recettes va entraîner la dégradation de la dotation de solidarité de la Commune. Cette baisse va poser d'immenses problèmes à la Communauté de Communes et donc aller plus loin dans ma solidarité, c'est tout simplement nous conduire à faire des chèques sans provision, je vous le dis très tranquillement. En tant que Maire de la Commune de Carros, je me dois de réagir avec la plus

grande des fermetés. Alors nous pouvons – *ainsi que le demandent certains collègues à juste titre* – économiser ici ou là, nous pouvons réussir à posséder des marges de manœuvre supplémentaires... Si nous entrons dans cette logique – *mon calcul est très empirique* – il faut vous attendre, mes chers collègues, à une augmentation des impôts et pendant longtemps, d'environ 15% par an. Une solution mixte doit être trouvée, celle qui consiste à réduire le personnel d'environ 15 agents par an et en parallèle, augmenter les impôts de 8% par an... Diminuer le personnel aussi brutalement revient à remettre totalement en cause la politique, en matière sociale, en matière scolaire, en matière de prévention et de sécurité, que nous avons patiemment tissée depuis des années et qui sera annihilée par ce type de décision parce qu'il faudra supprimer des postes clés. Bien entendu, ce sont des propos génériques et j'entrerai dans le détail après. Au-delà de ce que je viens d'exposer par la sémantique, il y'a des chiffres, des faits précis, des éléments objectifs incontestables sur lesquels il faudra débattre mais je tenais à vous faire cette déclaration un peu solennelle parce qu'il était important que je situe.

Christine CHARLES – PREMIERE ADJOINTE : Ce Conseil Municipal arrive après maints et maints échanges par lettres, par réunions entre la Commune de Carros et la Communauté de Communes. On ne se réveille pas aujourd'hui en décidant de prévoir cette séance du Conseil Municipal comme cela. La situation est grave parce que les propositions ont été faites – *on peut ressortir tous les courriers que le Maire a adressés à la Communauté de Communes* – pour ouvrir en disant "*Certes, nous avons un programme d'investissements lourds sur la Communauté de Communes, mais attention à la dotation de solidarité qui reste sur nos Communes qui, si elle s'amenuise et disparaît, met en péril la politique dans les Communes respectives*". On a été reçu, on travaillé et on a essayé d'ouvrir vraiment des portes pour dire 2 choses que j'aimerais que nous partagions aujourd'hui parce qu'elles engagent l'avenir de Carros et pas seulement cette municipalité mais les suivantes aussi. On voulait vous alerter et avoir un échange pour, encore une fois, aboutir. Il s'agit donc de faire accepter au Conseil Communautaire un certain nombre de règles de fonctionnement et peut-être revoir ce que l'on doit voter demain même. Nous sommes très peu d'Élus en Conseil Communautaire et avons besoin de partager votre avis sur le vote que nous opérerons demain soir.

Monsieur le Maire rappelait les investissements qui ont été actés par l'ancien Conseil Communautaire et sur lesquels nous ne revenons pas mais avons un certain nombre de choses à dire qui sont d'importance.

Le deuxième volet vous permettra de voir que suite cette inflation des projets qui ont été soumis au Conseil Communautaire, cela engage la Communauté de Communes à se soumettre à des emprunts colossaux. Des emprunts qui dépassent, à notre sens, l'envergure de ce que la Communauté de Communes peut supporter.

Monsieur le Maire signalait aussi qu'il y avait un écart énorme entre ce que nous avons acté devant le Conseil Général et ce que nous devons réaliser aujourd'hui. Ensuite, chaque Commune a la liberté de dire ce qui est bon et ce qui ne l'est pas jusqu'au moment où l'on parle d'intérêt communautaire ; des projets ont été envisagés, ont évolué et se sont complètement dénaturés. On a l'exemple d'un projet qui était initialement un parking et un gymnase et qui devient un projet englobant, parking, Services Techniques et également une salle de spectacles. On passe d'un projet qui était une annexe de la Médiathèque à un projet similaire ajouté d'une troisième salle de spectacle, de l'équivalent de ce que nous avons à la salle Juliette Greco. On peut s'interroger sur l'intérêt communautaire qui est de mutualiser et pas de multiplier ce qui existe déjà sur le territoire. Il aurait fallu que ces projets annoncés comme des projets culturels aient été des projets culturels ; nous n'avons jamais travaillé le projet culturel de Gattières, la compétence culturelle revenant à la Communauté de Communes... on va construire une salle culturelle à Gattières sans y avoir réfléchi au moins dans une Commission Culture et avec les acteurs culturels qui pourraient être des financeurs potentiels comme la DRAC

par exemple. Par ailleurs, nous n'avons toujours pas élaboré le projet concernant l'annexe de la Médiathèque, il n'a toujours pas été labellisé par la DRAC et je trouve dommage de construire sans faire le moindre diagnostic, chose qui a toujours été faite jusqu'à présent. Je signale au passage que ce qui se construit à Gattières a le même coût que la Médiathèque de Carros... ceci pour que vous ayez une échelle du projet... Et tout ceci sans que l'on ait la moindre subvention qui aille avec. Nous n'avons jamais pris le risque, à Carros, sur un chantier aussi colossal, de bâtir ce projet sans avoir travaillé en amont pour obtenir les subventions venant alléger le coût...

Antoine DAMIANI – Maire, Conseiller Général : Coïncidence de calendrier, ce matin nous avons travaillé sur le transfert de ce bâtiment à la Communauté de Communes avec les spécialistes. On voyait le mode de financement de ce magnifique équipement de 7 300 000 euros TTC et une fois qu'on enlève les 50% de subventions et la récupération de la TVA, etc... on s'aperçoit que c'était un équipement véritablement à l'échelle de la Commune. Je trouve donc important que vous insistiez sur ce point là Madame CHARLES...

Christine CHARLES – PREMIERE ADJOINTE : Oui et sachant que la Médiathèque était déjà sur-normée – *je vous rappelle que l'on a été attaqué là-dessus* – sur la base de 15 000 habitants et non sur celle de 10 000 habitants. Nous avons donc construit cet équipement dans l'esprit communautaire en prévoyant un pôle "livres" central sur Carros et des pôles "livres" sur Gattières et Le Broc mais cette Médiathèque était prévue pour la Communauté de Communes... Nous avons donc déjà anticipé l'intérêt communautaire. Alors aujourd'hui, en matière d'investissements, on constate une envolée des prix, qui plus est on a dénaturé les projets. Je suis un peu gênée de dire cela, je ne voudrais pas que nous engagions une polémique, mais un gymnase n'est pas d'intérêt communautaire alors qu'une salle de spectacle, puisqu'on a transféré la compétence culturelle, devient un espace communautaire. La gestion en devient donc communautaire, quid du fonctionnement... Le fonctionnement est une chose que l'on doit anticiper... Aujourd'hui on ne sait pas ce que vont devenir cette salle à Gattières et cette salle de spectacle au Broc ; qui va les entretenir et les payer, on le sait, c'est la Communauté de Communes et là, on signe un chèque en blanc sur le fonctionnement. Je pense qu'encore une fois, cela est irresponsable. Donc, je dis, c'est bien beau d'envisager un projet colossal, de prévoir de le faire payer par la Communauté de Communes – *alors qu'à l'origine, c'est un projet communal* – de changer la nature du projet et d'attendre de voir ce qui se passe...

Moi je dis que cela est dangereux – *je l'ai dit à Monsieur le Maire mais également au Président de la Communauté de Communes lorsque nous avons eu une réunion dernièrement* – et même si je ne suis pas une grande financière, mais je demanderais au Conseil Municipal de me suivre, d'aller voir les spécialistes, d'interroger la Préfecture, le contrôle de légalité, la Chambre Régionale des Comptes... parce qu'on en est là à mon sens. Ce que l'on proposera donc au Conseil Communautaire demain, c'est de revoir son budget, ses orientations et de revenir les pieds sur terre pour sauver notre Communauté de Communes.

François-Xavier NOAT – Conseiller Municipal : Je vais commencer par ce qui est tout d'abord un sentiment personnel, si on a à faire cette réunion ce soir, c'est d'abord suite à ce que j'estime être un terrible gâchis. Ce que l'on a voulu faire émerger depuis des années, c'est-à-dire un Moyen Pays, sombre actuellement dans des tensions permanentes. Cela va de points très particuliers à ceux que l'on évoque ce soir qui sont des points immensément importants d'investissements qui se chiffrent à plus de

30 millions d'euros pour les 3 années qui viennent et donc vous voyez que là on dépasse, de très loin, le détail...

Il y a un peu plus d'un an, j'ai fait un choix qui est d'aller travailler sur la Communauté de Communes. Je l'ai fait, en partie, guidé par les circonstances puisque de nos Élus qui avaient beaucoup travaillé sur la Communauté de Communes, Edmond METRICH avait décidé d'arrêter, René PEREZ également, Charles SCIBETTA dans d'autres circonstances, Christine CHARLES et Claude RENAUDO avaient d'autres responsabilités dans la gestion de notre Commune et donc, malgré mon jeune âge, j'étais celui qui avait, du coup, le plus d'expérience dans la Communauté de Communes et qui a fait ce choix. Monsieur le Maire craignait un peu que je prenne des coups... on va dire que l'on s'endurcit très vite. Je vais reprendre un terme cité récemment qui est celui de "pantin"... Moi je le reconnais : oui c'est vrai, cela fait 1 an que j'ai l'impression d'être totalement inefficace dans ce que je fais et c'est un constat très grave parce que, si d'aventure, on peut voir à l'encontre des élus Carrossois une défiance, c'est aussi quand même, vis-à-vis de la population Carrossoise, ce qui est beaucoup plus grave... Nous avons toujours voulu travailler sur un principe de solidarité d'un territoire mais nous avons toujours souhaité être respectés en tant que représentants élu d'une population qui représente plus de deux tiers de la Communauté de Communes et – *je mesure la gravité de mes propos* – j'estime que cela n'est pas le cas.

Sur l'investissement, nous avons un contrat de plan départemental qui était prévu pour un montant de 10 millions d'euros. Comme on l'a dit, il n'est pas question de mettre en cause notre signature mais sur cette somme la part du Conseil Général était à 3,4 millions ce qui représentait un tiers du total. Aujourd'hui, les coûts, réalisés pour certains, prévisionnels pour d'autres, se montent à 26 millions d'euros... hors taxes... la part du Conseil Général est fixe, c'est-à-dire à 3,4 millions d'euros... on passe donc d'un financement du Conseil Général d'un tiers à environ 13%... la hausse a été vertigineuse puisqu'elle est de plus de 16 millions d'euros pour un projet initial d'un peu plus de 10 millions d'euros... À partir de là, que proposons-nous ? Et bien c'est réfléchir sur un calendrier d'investissements. On peut obtenir la possibilité de lisser dans le temps parce que ces 27 millions hors taxes étaient prévus, il y a encore peu, pour 2 ans. On a déjà obtenu la possibilité de le faire sur 3 ans mais vous conviendrez que cela reste très conséquent. Il faut réfléchir sur la pertinence de certains projets qui ont été modifiés et il faut faire une réflexion sur leur définition et leur pertinence et là, en effet, il convient de mettre un critère qui est celui de l'intérêt communautaire. On nous a critiqués, pendant des années, de donner presque trop à la Culture et certains élus communautaires disaient que l'essentiel du Budget partait pour la Culture, que la salle Juliette Greco n'était pas toujours pleine, etc... Aujourd'hui, les 3 Communes voudraient avoir chacune, une salle de plus de 200 personnes... Où est l'intérêt communautaire ? Le public ne va pas tripler dans notre Communauté de Communes lorsque ces investissements seront réalisés. Qui plus est, quand on réfléchit aux changements intervenus dans les projets en cours de route, j'ai alerté là-dessus, on peut avoir des conséquences importantes au plan légal. Je pense que nous pouvons être attaqués lorsque l'on passe d'une "halle multisports" telle que définie dans le contrat de plan à une salle à vocation culturelle, les architectes qui ont travaillé sur une salle de sports, n'auraient peut-être pas rendu la même copie si on leur avait demandé une salle de spectacle. Il y a, à mon sens, un risque important au niveau légal, à mon sens et je l'ai dit dans un des récents Conseils Communautaires.

Il faut réfléchir sur les délais et sur le financement de ces projets. Il faut relancer les demandes de subventions à d'autres partenaires. Il convient que les Communes prennent en charge une partie du projet s'il y a un changement de sa destination. Cela semble nécessaire et avait toujours été inscrit dans notre Communauté de Communes. Il faut voir s'il y a une possibilité de modifier certains projets qui, par leur taille, ont pris un coût vraiment trop excessif et peut-être revoir la réalisation. Notre objectif n'est pas d'arrêter les projets mais de les contrôler et les retravailler.

Entre 2000 et 2008, le total des investissements dépassait juste les 8 millions d'euros. Pour l'année 2009, on nous propose 8 millions d'euros, pour 2010 près de 17 millions d'euros et pour 2011 près de 6 millions d'euros. L'inflation est incontestablement énorme.

Nous avons toujours joué la carte de la solidarité à fond et j'aurais beaucoup de mal à admettre que l'on mette seulement cela en cause. Dans les investissements faits entre 2000 et 2008, Carros avait reçu un peu plus de 60% des investissements ; c'était une majorité nette. Pour ces très exacts 62%, nous avons un peu plus de 2/3 de la population donc nous sommes solidaires. Nous amenons plus de 75% du produit financier, donc nous sommes solidaires – *les derniers chiffres sont même à 78% sur la moyenne entre 2000 et 2008* –. Rajoutons à ces 62% les programmations sur les 3 prochaines années et on obtient que Carros passerait d'un total de 5,3 millions d'euros reçus à 10,6 millions, ce qui est énorme. Gattières passerait de 2,4 millions à 15,5 millions et Le Broc de 800 000 euros à plus de 13 millions d'euros...

Je pense que l'équilibre territorial n'y est pas. Ajoutons encore, à 2000/2008 les seules années qui viennent et bien Carros aurait, sur plus de 10 ans, 27% des investissements – *nous avons toujours plus de 2/3 de la population et nous payons toujours plus de 2/3 de la Taxe Professionnelle* – Gattières en serait pour 25% et Le Broc pour 33%. Chacune de ces 2 Communes percevrait plus que celle de Carros ; je rappelle que Le Broc fait 1 200 habitants...

Quelles sont nos propositions ? Oui, nous y sommes allés parfois avec des propositions... Mettre en place des clés de répartition pour que les règles soient égales dans le temps et quelques soient les vicissitudes politiques. C'est prendre en compte le montant de l'argent collecté sur le territoire de la Commune et, évidemment, le nombre d'habitants et on propose également de prendre en compte le revenu fiscal des ménages. Carros est la seule Commune des 3 à avoir plus de 20% de logements sociaux. Nous n'avons pas la même population que Le Broc, à mon sens et pas du tout la même taxe d'habitation, la même taxe foncière, etc...

Après cela, nous avons fait quelques simulations sur ce que cela pourrait donner en terme d'endettement. Elles sont, nécessairement approximatives puisque nous sommes le 30 mars et que nous n'avons pas celles de la Communauté de Communes... La loi impose de voter les budgets avant le 31 mars et nous voterons demain celui de la Communauté de Communes. L'encours de la dette était de 3,5 millions d'euros. Sur la base de l'emprunt qui nous a été présenté pour le budget, nous passerions de ce montant à celui de 10,6 millions sur l'année en cours, multiplié par 3. Nous passerions, sur l'année 2010, sur un emprunt pressenti de 12 millions, ce qui est une hypothèse basse – *j'ose le dire* – nous passerions à un encours de la dette de 22,6 millions d'euros, multiplié par 2 par rapport à 2009, multiplié par 6,5 par rapport à aujourd'hui. Nous passerions à plus de 26 millions d'euros à partir de 2011.

En terme de remboursement, nous sommes aujourd'hui à 500 000 euros de remboursement pour 2009. Nous passerions à plus de 1 million multiplié par 2. Nous passerions à 2,2 millions puis à 2,5 millions, multiplié par 5 sur les 3 ans qui arrivent, pour des emprunts sur 20 ans. Nous ne sommes pas sûr, en l'état des situations, de couvrir aujourd'hui les annuités de 2011 sur le budget d'investissement de la Communauté de Communes.

Nous proposons d'avoir un ratio de marge d'autofinancement qui soit un seuil minimal, qui nous permette de rembourser l'emprunt. Ce projet de financement fait naître une inquiétude très forte puisque nous serions incapables, en l'état actuel de rembourser les annuités de l'année prochaine, nous nous posons des questions et avons des parties de réponses sur ce que reverserait la Communauté de Communes Les Coteaux d'Azur à la Commune de Carros si ces investissements étaient lancés. Là, ce serait du budget Carrossois qui baisserait de façon conséquence, du choix de la Communauté de Communes. Ce qui nous est proposé, de façon strictement verbale pour le moment, c'est une baisse de 15% annuelle de la dotation de solidarité...

Antoine DAMIANI – Maire, Conseiller Général : À ce propos, j'avoue ne pas comprendre les 15% du Président de la Communauté de Communes. Cette année, alors que les investissements n'ont pas fait l'objet d'une montée en puissance, la baisse est de 17,5%. Lorsque les documents budgétaires de la Commune de Carros avaient été remis aux Conseillers Municipaux – *je suis tenu par les délais* – le Président de la Communauté de Communes Les Coteaux d'Azur a indiqué, samedi matin, que la dotation de solidarité de 2009 serait celle de 2006 – *pourquoi celle de 2006 d'ailleurs, je n'en sais rien* – majorée de 20%. Madame CHARLES est venue, lundi matin, pour me donner ces informations et puis j'ai donc regardé les documents budgétaires que je n'avais pas et j'ai dit à ma collègue qu'il ne s'agissait pas de la dotation de solidarité de 2006 majorée de 20% mais plutôt de 4%. Au passage, un rien pour nous n'est-ce pas ? Juste 500 000 euros... On nous annonce 20% par rapport à 2006 en transmettant des informations qui sont totalement erronées et pour faire simple, on dit ceci alors qu'on pourrait dire que c'est la dotation de 2008 minorée de 17,5%. Heureusement que nous avons déjà voté notre budget parce que j'aurais appliqué ce calcul qui consiste à majorer la dotation de 2006 de 20%. Par contre, 15% par an, je récusé ce chiffre car déjà cette année, la minoration est de 17,5%... Imaginez ce que cela va être l'année prochaine ; moi j'ai calculé à 25%, je crois être dans les clous et peut-être que cela ira au-delà c'est-à-dire 800 000 euros par an et extinction de la dotation de solidarité d'ici 4 ans. Alors évidemment, on peut avancer l'argument que ce n'est pas obligatoire mais il est très facile de faire de grands discours avec l'argent des autres. La dotation de solidarité générée par Gattières ou Le Broc ne représente que "epsilon" alors que Carros y est pour le montant colossal de 3 millions d'euros.

François-Xavier NOAT – Conseiller Municipal : En débordant sur le budget municipal, nous avons voté sur sa reconduction simple de l'année 2008. Cela n'était pas une hypothèse farfelue parce que depuis 2008, nous avons gagné 1 million d'euros de taxe professionnelle qui aurait donc été réparti entre les 3 Communes. Donc lorsque vous avez proposé de reconduire 2008 pour la dotation à la Commune de Carros, c'était une hypothèse que l'on estimait basse mais finalement pas assez basse puisqu'on va voir notre dotation baisser de 500 000 euros ! Par rapport à ce que l'on aurait pu imaginer, c'est près d'un millions d'euros de moins parce que sur 1 million d produit supplémentaire, on aurait pu en avoir 600 ou 700 000 et avec une baisse d'encore 500 000, on dépasse le million par rapport à ce que l'on aurait pu prévoir.

Le budget de la Ville de Carros est très sage, les seuls secteurs qui augmentent sont ceux de la solidarité envers la population, l'action sociale parce qu'on sait que cela va être dur. Pour en revenir au budget de la Communauté de Communes, ils veulent baisser de 15% chaque année, mais cette année nous avons eu un produit supplémentaire de 1 million, l'année prochaine, qu'en sera-t-il ? Là, la crise y est ; sur la Zone Industrielle on a vu les licenciements, les fins de missions d'intérim, on atteint des seuils alarmants. Donc le produit de la Communauté de Communes peut baisser. En ce qui concerne la taxe professionnelle sur notre territoire, les bases sont de 70 millions d'euros, Carros en a 55 millions, c'est-à-dire que le produit perçu, quand il est de 13 millions pour la Communauté de Communes, il y a plus de 10 millions qui sont perçus sur le territoire de Carros, soit 78% actuellement. Le Président a proposé, comme référence, le chiffre de 2006. Je pense que c'était voulu, car cette année-là, le poids de Carros, dans la taxe professionnelle, n'était pas de 78% mais de 74%... peut-être une année de référence avantageuse pour la solidarité.

Sur la répartition des dotations, on peut s'amuser à faire un calcul assez particulier, je le reconnais : le produit perçu par la Communauté de Communes est de 13 millions, Carros pour 10 millions, Gattières 500 000 et Le Broc pour 2 300 000. Lorsqu'on fait le total des dotations de compensation et de solidarité, c'est-à-dire ce qui est perçu mais reversé aux Communes, on s'aperçoit que la

Communauté de Communes perçoit un peu plus de 13 millions, reverse un peu moins de 10,5 millions et garde donc un budget de 2,6 millions d'euros sur la base de la taxe professionnelle. En faisant la soustraction de ce que verse et reçoit la Commune de Carros, elle y contribue pour 2,6 millions d'euros. Vous m'avez donc bien entendu, le budget de la Communauté de Communes, sur cette base, est de 2 627 000 euros... Carros est donc un contributeur net pour 2 590 000 euros. Comment cela s'explique-t-il ? Et bien, par solidarité, nous avons décidé de verser à Gattières, une part supplémentaire en dotation de solidarité ; elle verse 550 000, perçoit 880 000 et reçoit donc, en net, 300 000 euros. Le Broc contribue en net, pour un peu plus de 300 000 euros, les 2 Communes se compensent et le budget est intégralement versé par la Commune de Carros. Le budget de cette année est de 2 600 000 euros, le produit est près du triple de celui de 2008 ce qui est quand même assez conséquent comme hausse. Donc des marges pour financer les projets, il en existe si on glisse sur temps, les marges existent, sans déshabiller les Communes. Du coup, si on calcule le pourcentage du financement de Carros, il serait de 98,58% du budget. À ce moment-là, Le Broc y représenterait 13% et Gattières serait à moins 13% en receveur net.

Notre conclusion est que nous avons toujours souhaité, après chaque point présenté, proposer un mode de fonctionnement. On a voulu proposer une ventilation, un échancier, des critères d'attribution des aides et pour l'intérêt communautaire afin qu'il n'y ait pas des salles de spectacle partout aussi pour dire qu'il y a des investissements qui doivent être mutualisés, c'est cela l'esprit de la loi.

Sur les investissements actuels, on a dit que la Commune de Carros avait payé, seule – *et c'est vrai* – la Médiathèque. Aujourd'hui, on nous demande de payer des investissements équivalents sur chacune des 2 Communes. Je voudrais vraiment comprendre, sur la destination de certains projets, et comme je m'interroge sur l'aspect culturel, pourquoi n'a-t-on pas demandé le financement de la salle ECOVIE par la Communauté de Communes ? Nous avons dit que cela n'était pas un projet culturel mais du "vivre ensemble"... Mais vraiment, avec les critères actuels, cela aurait été tout à fait possible. On a joué la solidarité à fond, à tous les niveaux...

Charles SCIBETTA – Conseiller Municipal : J'ai écouté avec attention tout ce qui s'est dit et en particulier les propos préliminaires que vous avez tenus Monsieur le Maire et je me situe tout à fait dans cet état d'esprit qui consiste à faire preuve d'objectivité, d'échanges sans polémiques respectueux et d'intérêt visant à préserver la Communauté de Communes à laquelle nous sommes tous attachés.

Je suis un élu de Carros et de la Communauté de Communes sous l'ancienne mandature et j'ai toujours, dans le cadre de ce mandat, défendu, au sein de celle-ci, les intérêts de la Commune de Carros. Je ne suis donc pas ici en tant que représentant du Président de la Communauté de Communes, ni son avocat, ni l'avocat du Maire de Gattières. Je tenais à vous le dire également et j'essaie de vous donner mon appréciation sur tous les propos tenus, de la manière la plus objective possible en espérant que vous accepterez aussi mes remarques sur un certain nombre de points.

Alors un débat public c'est très bien ; je suis toujours partisan d'un échange contradictoire et d'un débat public, ce que je regrette ici est qu'il s'agit plus d'un procès que d'un débat public puisque personne ne peut contredire vos propos – *en tout cas moi je ne tiens absolument pas à tenir ce rôle-là* –, apporter un écho et un point de vue différent. Je souhaiterais, peut-être pas ce soir mais si je dois en faire la demande par écrit, je le ferai, prolonger ces débats publics, en particulier sur des questions qui sont de la compétence des Coteaux d'Azur et notamment sur la question de l'urbanisme sur un projet qui a été déposé en tant que révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, auquel les élus de Carros n'ont absolument pas été associés. Je souhaiterais donc que lors du prochain Conseil Municipal ou bien d'une séance extraordinaire, à votre convenance, nous

ayons les éléments sur ce projet afin que nous puissions nous positionner car il n'est pas normal que nous apprenions par la "bande" que Carros a déposé un projet d'envergure sur les Plans de Carros et le Conseil Municipal n'en a jamais parlé.

Je reviens sur le fond de ce qui a été dit maintenant. Madame CHARLES et Monsieur NOAT, vous parliez d'un danger de la disparition ou la quasi disparition de la dotation de solidarité. Je récus ce terme de danger parce que tout le monde sait et on le savait lorsqu'on a créé la Communauté de Communes Les Coteaux d'Azur, que la dotation de solidarité est amenée à disparaître... Tous les spécialistes de ce genre de Collectivités Territoriales vous le diront... Alors la dotation de solidarité c'est quoi ? Lorsqu'on crée une Communauté de Communes ou une Communauté Urbaine, bien entendu, ce qui est transféré au niveau des ressources est la Taxe Professionnelle. Pour l'année 2000, année de référence, tout ce qui avait été perçu a été redistribué aux Communes en fonction de leurs contributions réciproques ; c'est ce que l'on appelle la dotation de compensation. On compense donc la taxe professionnelle amenée par chacune des Communes. Le delta, c'est-à-dire tout ce qui va venir en plus au cours des exercices suivants, s'appelle la dotation de solidarité qui est destinée à faire fonctionner, entre autres, le budget de la Communauté de Communes et s'il reste encore quelque chose, elle sert à financer les investissements et s'il reste encore quelque chose et bien on le redistribue aux Communes en fonction de critères que les Communes auront établis ensemble. Alors pour ce qui est de la Communauté de Communes Les Coteaux d'Azur, est-ce que les critères de départ étaient bons ? Faut-il les modifier ? Sur ces points-là je comprends parfaitement que l'on puisse discuter. Maintenant, sur ce que je viens de dire, je pense que tout le monde est d'accord, à partir du moment où on transfère des compétences comme la culture, l'urbanisme, les ordures ménagères, l'entretien d'une partie des routes, etc... on sait très bien qu'il va falloir les financer et prendre l'argent quelque part et c'est donc bien sur une partie de la dotation de solidarité que l'on va ponctionner. Plus on investit et plus la dotation de solidarité va se réduire jusqu'à peau de chagrin. Lorsque nous avons alerté, lors de la Campagne Électorale, que le budget nous semblait fragile, c'est parce que nous avons prévu cela Monsieur le Maire. Si nous ne réalisons pas des économies au sein du budget de la Commune de Carros, nous allons nous retrouver, à terme, dans une situation difficile. Alors elle n'est pas dramatique et d'ailleurs, vous avez pu noter que nous avons salué l'effort entrepris dans le budget en nous abstenant sur le vote plutôt que voter contre et je tiens à continuer à rester, dans mes propos, le plus objectif possible. Donc on aurait pu anticiper, même si cela n'est pas facile de réaliser des économies sur certains postes, notamment la masse salariale, j'en conviens. Il n'est pas question de sacrifier les services publics, je le répète et donc il y a des solutions à trouver et je suis prêt, avec mon groupe, à travailler sur cette question. Concernant les chiffres, lorsque nous avons reçu votre document, nous avons bien entendu demandé des explications à certains collègues de la Communauté de Communes qui en contestent un certain nombre, en particulier sur les investissements de Gattières pour lesquels elle avait renoncé à un certain nombre d'entre eux. Ils m'ont fourni un tableau qui ne fait pas état des mêmes chiffres et puis je crois qu'il y a des confusions entre du hors taxes et du TTC. Moi, je ne suis pas là pour rentrer dans une querelle de chiffres parce que la question que vous soulevez est une question de fond et je pense qu'en effet, elle est importante. Je ne nie pas qu'aujourd'hui il y a une réflexion à mener sur comment gérer ces investissements dans l'avenir sans que cela n'impacte trop sur les budgets et en particulier sur celui de Carros que je suis là pour défendre évidemment, mais aussi pour défendre l'intérêt communautaire. Monsieur NOAT, vous avez énoncé un certain nombre de pistes auxquelles je ne peux pas m'opposer et dont les éléments me semblent tout à fait raisonnables... Encore faut-il aller jusqu'au bout des démarches et je parle de toutes les parties qui doivent avoir la volonté de le faire. Si vos déclarations, qui ne sont pas simplement des déclarations d'intention, vont dans ce sens et que vous mettez tout en œuvre pour aller dans ce sens et que les autres Communes ont la même démarche, je pense qu'on peut arriver à une méthode de travail qui a été efficace dans le passé et qui a abouti à un consensus. Dans le passé il y a eu également des divergences mais je pense que toutes Communautés de Communes fonctionnent ainsi, c'est-à-dire sur le principe du consensus. Si vous considérez qu'il n'y est pas, il va falloir le réactiver d'une manière ou d'une autre sinon cela va être très difficile de travailler... J'irai même plus loin dans mon propos en disant que

cela doit se faire, quelque soit la couleur politique... la couleur politique ne doit pas intervenir dans une Communauté de Communes.

Dans un territoire, tel que la Communauté de Communes – *vous le disiez vous-même Monsieur le Maire, lorsqu'on veut se marier c'est que l'on a un projet commun* – la population ne comprendrait pas que ce projet commun n'existe plus et que l'on fasse machine arrière. Ce projet commun ne tient pas seulement aux finances ; vous avez donné des chiffres, c'est très bien, mais ça n'est pas comme cela qu'on mesure l'efficacité d'un fonctionnement harmonieux au sein d'une Communauté comme celle des Coteaux d'Azur ou d'autres. Sur ce principe le Conseil Général se refuse à rentrer dans cette logique et tous les financeurs également. Ils financent un projet dans un territoire, pas dans une Commune, le territoire est celui des Coteaux d'Azur et on peut très bien imaginer de réaliser un équipement surdimensionné dans la plus petite Commune, à condition, vous avez raison, que ce soit un équipement d'intérêt communautaire. Partant de là, cela veut dire que les chiffres que vous avez annoncés n'auraient pas de sens. Donc je ne prendrai pas en compte les derniers chiffres parce que je considère que cela n'est pas l'esprit d'une Communauté de Communes.

Enfin, concernant la solidarité, Carros a exercé pleinement ce principe à l'égard des autres Communes, je ne peux pas le nier et en particulier à l'égard de Gattières. Lorsqu'on a réparti la dotation de solidarité, tout le monde s'entendait sur le fait que Gattières était la moins bien lotie et qu'il était normal qu'on lui donne plus. Mais la solidarité s'exerce aussi dans le domaine de l'urbanisme et vous ne pouvez pas le nier, les 2 autres Communes nous ont enlevé une épine du pied, même si, personnellement, je pense que l'agriculture doit toujours avoir une place importante aux Plans de Carros. Il faut savoir que la D.T.A. prévoyait 50 hectares...

Antoine DAMIANI – Maire, Conseiller Général : Arrêtez, arrêtez, mais jamais de la vie...

Charles SCIBETTA – Conseiller Municipal : Mais si Monsieur le Maire, mais si... Encore une fois, je ne défends personne et j'essaie d'être le plus objectif possible et je vous ai dit que j'adhérais à votre démarche. Carros avait 50 hectares, sur la D.T.A., de zone agricole qui ont été levés parce qu'on a fait valoir que...

Antoine DAMIANI – Maire, Conseiller Général : Non mais non, je ne peux pas écouter dire des choses telles que celles-là...

Charles SCIBETTA – Conseiller Municipal : Écoutez, lorsque je dis une bêtise, je le reconnais. J'ai été interpellé par Claude RENAUDO au dernier Conseil Municipal et j'ai reconnu qu'effectivement que nous nous étions trompés sur une appréciation, je l'ai corrigée et même sur notre site.

Pour en revenir au sujet, Gattières et Le Broc ont pris, effectivement, les zones agricoles et nous sommes dispensés d'avoir de l'agriculture sur les Plans de Carros et que fait-on ? Et bien on urbanise et c'est la raison pour laquelle je dis que je ne suis pas sûr que cela soit une bonne chose.

Antoine DAMIANI – Maire, Conseiller Général : Je ne veux pas être désagréable ce soir, mais j'entends, dans vos propos, les arguments – *quasiment in extenso* – qu'on avance à la Communauté de Communes Les Coteaux d'Azur. Vous dites ne pas être l'avocat mais en fait si...

Charles SCIBETTA – Conseiller Municipal : Non, mais non et vous le savez...

Antoine DAMIANI – Maire, Conseiller Général : Mais si et c'est exactement ce que l'on m'avance alors comme j'ai tout préparé, évidemment, cela tombe mal... Ces arguments me rendent très inquiet quant à l'avenir de cette Communauté de Communes. Comment peut-on dire que la dotation de solidarité est appelée à disparaître ? Elle doit disparaître si chacun fait un effort, mais là l'effort est produit par Carros qui, déjà, a donné 98% de cette solidarité pour faire fonctionner le budget. Je suis allé plus loin parce que les documents, je ne les ai eus que jeudi et on s'aperçoit – *c'est un argument que vous n'avez pas avancé... dommage* – qu'on a transféré un certain nombre d'équipements et qu'il faut bien les financer. Ce sont des équipements à vocation communautaire... je l'espère en tout cas... la C.C.C.A. a récupéré les équipements de Carros, Gattières et Le Broc et pour financer ces équipements, qu' fait la Communauté de Communes ? Et bien elle a fait tout bêtement ce qu'aurait fait n'importe qui c'est-à-dire le prélèvement à la source. Et qui paie ce fonctionnement de Carros, Gattières et Le Broc en proportion de 88% ? C'est Carros et les chiffres sont incontestables. Alors, peut-être je me suis trompé... Je vais donc me précipiter à la Préfecture dès mercredi matin. Vous savez, si la situation n'était pas si grave, je la qualifierais de cocasse, un peu comme si dans le monde de l'entreprise, nous étions l'actionnaire principal avec 88% des parts et que nous ne puissions peser sur aucune décision... Car en plus on se moque de nous ! On ne nous écouterait pas au Conseil Communautaire demain. Alors je dis non, la dotation de solidarité n'est pas appelée à disparaître, à moins que l'on s'engage dans des investissements non jugés prioritaires, à condition que le projet s'inscrive dans l'intérêt communautaire, vérifier que les investissements programmés sont compatibles avec les moyens de l'E.P.C.I. Or là, nous n'avons pas les moyens, c'est de la folie, c'est une fuite en avant... Alors personne ne s'inquiète plus que cela puisque Carros va payer... Et là nous sommes à 88% mais demain, nous serons à 95%, ensuite à 110% et on finira par nous grignoter la dotation de compensation parce que nous n'y arriverons pas... Alors je veux bien faire de la solidarité mais il ne faut pas exagérer. Il faut également examiner si cette solidarité est équitablement répartie entre les Communes membres et si cela ne remet pas en cause l'équilibre budgétaire des Communes. C'est très facile de dire qu'on va faire des économies mais on peut faire autant de réunions que l'on voudra, on ne sera jamais à la hauteur des investissements colossaux prévus et nous le savons tous, surtout vous Monsieur SCIBETTA, parce que vous connaissez trop bien les rouages de la gestion municipale pour le dire. Alors cela n'est pas 15% par an mais 25% et ce serait d'immenses sacrifices pour notre Collectivité qui ne perçoit pas l'intérêt de réaliser 14 millions d'euros ou presque à Gattières, de réaliser une salle culturelle au Broc de 7 millions d'euros – *l'équivalent de notre Médiathèque* – ... Quand on songe que pour endiguer le lit du Var on mobilisait 23 millions d'euros et cela a fait la Une de Nice-Matin, alors que cette mobilisation était assurée grâce au Conseil Général, grâce à l'État, grâce à la Région, grâce aux Collectivités Locales et on se glorifiait de 23 millions d'euros d'investissements et là on en est à 30 millions... Moi, personnellement, je ne veux pas être responsable de cette folie et c'est la raison pour laquelle je saisirai Monsieur le Préfet dès jeudi. À moins que la Chambre Régionale des Comptes me dise que tout va bien se passer si je licencie un peu de personnel, que je fais quelques économies et que j'augmente mes impôts de 4% ou 5%...

Vous jouez sur la solidarité en disant que c'est un discours philosophique, moi je me base sur des faits, sur des chiffres qui rendront la vie insupportable à nos finances.

Par ailleurs, Carros n'avait jamais vu s'inscrire 50 hectares de zone agricole... Mais où avez-vous trouvé cela ? Ce sont des galéjades... C'était entre 10 et 20 hectares...

Charles SCIBETTA – Conseiller Municipal : Mais non Monsieur le Maire, c'était 50 hectares...

Antoine DAMIANI – Maire, Conseiller Général : Et bien écoutez, notez-le, on vous donnera les éléments... Et en plus, on s'est aperçu qu'il y avait un vice de forme terrible des services de l'État ; le plan qui précisait les contraintes en matière agricole aux Plans de Carros – la *Directive Territoriale d'Aménagement* – avait inscrit la pastille de 10 à 20 hectares sur le document contractuel et lorsque vous le regardez, on s'aperçoit que la pastille a disparu... c'est-à-dire que juridiquement nous sommes perdus. Nous sommes quand même allés visiter les Plans de Carros et les Services de l'État m'ont dit que faire cohabiter l'agriculture et l'urbanisation n'était pas possible. La D.T.A. que prévoit-elle ? Une urbanisation intensive de ce Coteau, ça n'est pas moi qui le dis, c'est l'État... Et lorsque vous avez abordé le projet des 400 logements, je me suis fait houspiller par les Services de l'État qui m'ont demandé ce que je faisais avec un C.O.S. à 0,20 alors qu'il en fallait un à 0,50 et pourquoi pas un C.O.S. à 0,80. C'est un secteur à enjeux et au nom d'un principe clair, défini par les services de l'État, il faut avoir une gestion économe des sols – *il y a peu de sols où nous pouvons construire* – et les Plans de Carros, pour eux, sont appelés à une urbanisation dense. J'ai freiné des 4 fers évidemment, car on ne peut pas, raisonnablement par rapport à sa situation spécifique partir dans cette démarche. Il y a 2 ou 3 terrains qui, il est vrai, où la densification peut s'effectuer mais il y en a d'autres où cela n'est pas possible. Les routes des Plans sont des routes qui se terminent en cul-de-sac presque toutes et donc dans ces petites ruelles, il est impossible de faire autre chose que de l'habitat pavillonnaire. Par contre, l'État a ciblé quelques terrains sur lesquels on me demande de densifier... Vouloir faire cohabiter un habitat densifié et une agriculture est impossible.

Je terminerais en disant que je ne supporte pas que l'on dise que les 10 à 20 hectares ont été transférés à Gattières... Intellectuellement parlant, c'est malhonnête. La D.T.A. prévoyait 10 à 20 hectares à Carros et 50 hectares à Gattières ; je l'ai lue de fond en comble cette D.T.A. mais nous n'avons pas rajouté les 10 à 20 hectares de Carros à Gattières. On a simplement demandé que soient maintenus les 50 à 70 hectares puisque de toute façon il est hors de question de bouger quoi que ce soit, hormis cette faiblesse juridique qui est constatée à Carros. Nous avons protesté, à l'unanimité, ici même en séance du Conseil Municipal lorsqu'on nous a imposés les 10 à 20 hectares, estimant que c'était une aberration. Nous avons indiqué très clairement que nous n'étions pas d'accord et je vous ressortirai la délibération, ne vous inquiétez pas. Mais qu'a-t-on vu également ? On refuse la présidence tournante, tacitement reconnue au départ et on refuse le quatrième vice-Président qui est autorisé à la Communauté de Communes, dans les statuts. Nous avons une augmentation du produit qui est de l'ordre de 1,5 million, pour éviter de redistribuer ce produit supplémentaire en enlevant la partie qui devait revenir à la Communauté de Communes qui est de l'ordre de 1 million – *l'ensemble de l'augmentation du produit est de 2,5 millions* – on a préféré en faire une provision pour dépenses imprévues... il y a là encore, une volonté de nous embêter. La taxe professionnelle que l'on nous a versée est simplement un dû de 2007. Nous exigeons que le produit de la taxe professionnelle de 2008 soit reversé équitablement entre les Collectivités qui la représente et en l'occurrence, Carros a à bénéficier de 700 000 euros supplémentaires, nous nous battons pour cela, faites-moi confiance.

Ceci étant dit, la Commune continuera d'investir et on prend acte du démarrage du parking de l'avenue des Cigales et c'est quand même 2 millions d'euros qui se rajoutent à nos investissements et l'achèvement de l'école Guillonnet pour 1,5 millions d'euros injectés encore cette année et enfin le lancement de la restauration du Château. Parallèlement, nous devons faire face à des circonstances inquiétantes telle que la dotation de fonctionnement qui stagne. Nous avons quand même quelques espoirs dans la mesure où la population augmente. Il faudra que nous regardions avec les services de l'État pour appréhender la problématique de l'augmentation de la population mais nous souhaitons également une mise à plat des critères qui permettent le calcul de cette dotation globale de fonctionnement très complexe.

En parlant d'autres concours de circonstances qui ne nous mettent pas à notre avantage, il faut noter aussi que la C.A.F., parce qu'elle change de contrat passe de 2,5 millions à 1,5 million d'euros de subventions. Ceci dit, cela reste ponctuel puisque la situation devrait se retrouver normale en 2009 et nous devrions avoir un produit supplémentaire de l'ordre d'un million d'euros qui va nous arranger énormément. Il y a aussi les dispositions de la loi qui revalorisent le statut de la Fonction

Publique et nous sommes obligés de suivre, c'est tout à fait légitime et cela représente 700 ou 800 000 euros qui impactent notre budget cette année. Je ne voudrais pas remettre en cause le service public, c'est trop facile, je ne vais pas faire comme le Gouvernement... Je vais donc essayer de protéger ce service public auquel nous sommes tous attachés et ce sera une préoccupation constante...

Pour en revenir à cette fameuse DTA, elle a été, dehors de nous, saluée, on a plébiscité les 70 hectares de la zone agricole de Gattières et en aucun cas les collègues de Gattières ont délibéré contre cette contrainte exigée par la DTA... C'est leur droit le plus absolu, je les respecte mais qu'on ne vienne pas aujourd'hui me reprocher quelque chose qui n'existe pas et qu'on ne vienne plus regretter cet espace qui a été plébiscité il y a encore quelques années. Je suis prêt à aller jusqu'au bout et avec n'importe qui pour défendre cette position que j'ai annoncée ce soir qui sera publiée d'ailleurs... Vous pensez bien que tout ce que je dis là sera expliqué à la population et donc indiqué noir sur blanc sur les moyens de communication mis à ma disposition.

Christine CHARLES – PREMIERE ADJOINTE : La DTA est un argument qui m'a posé problème donc j'ai ressorti le dossier. J'ai interrogé le Cabinet qui travaille avec l'urbanisme pour avoir un historique de la situation et savoir ce qu'il en était et j'ai pu constater qu'il n'y a pas eu transfert des 20 hectares des Plans à Gattières, qu'il y a une évolution qui est restée constante sur Gattières et à Carros, à un moment donné, la DTA, au vu de l'urbanisation des Plans, a laissé tomber la zone agricole. Ce n'est pas du tout une question de transfert et c'est un peu malhonnête de nous dire cela, pas de votre part spécialement, mais cet argument qui vient comme cela...

J'aimerais avoir votre avis sur ces investissements. On va demander à revoir ces investissements. Trouvez-vous normal que le projet de la Médiathèque du Broc ne soit passé que dans la Commission de Travaux ? À aucun moment la Commission Culture de la Communauté de Communes n'a été saisie. À partir du moment où on a demandé, avec Madame RENAUDO, à travailler sur le projet, c'est-à-dire juin 2005, on a commencé à chercher des subventions comme on l'avait fait pour Gattières où on a refait toute la bibliothèque. Chaque fois que la Communauté de Communes et son Président ont bien voulu solliciter – *puisque vous parlez d'harmonie* – nous l'avons fait... encore faut-il que l'on soit au courant. J'ai examiné tous les comptes rendus de la Commission Culture et tous les projets culturels ont été examinés en Commission de Travaux, cela n'est pas normal. Après les projets ont été présentés en Conseil Communautaire mais nous n'avons pas pu travailler dessus. Quand il s'agit d'intérêt communautaire, il faut savoir ce que veut la population, ce dont elle a besoin mais qu'au moins on soit concerté. Je voudrais juste que vous me donniez votre avis sur la nature de ces projets qui nous sont soumis.

Je voudrais donc que l'on revienne sur cette charte parce que les investissements programmés sont colossaux. On peut avoir une dotation de solidarité qui baisse oui, mais toutes proportions gardées. Avec de tels principes, nous allons être solidaires avec la population de la Communauté de Communes et de fait un peu moins avec la population Carrossoise qui en a bien besoin, je suis donc scandalisée.

Antoine DAMIANI – Maire, Conseiller Général : Si encore nous restions sur une participation de 65%, je suis d'accord mais là nous sommes à 98% et on nous en demande encore plus... Et bien cela n'est plus de la solidarité mais de la spoliation alors ? Que Gattières fasse un effort en matière de solidarité puisqu'elle a des besoins qui semblent s'inscrire dans les besoins de la Commune et à partir de là, nous regarderons. La seule Commune qui supporte toutes les pressions va finir par exploser. Une communauté, c'est un effort partagé par tous. Or, là seule Carros le produit, alors

qu'elle n'a aucun pouvoir. Par contre, j'aimerais que vous nous disiez pourquoi on nous a donné un chiffre erroné... Est-ce une forme de dédain ? de maladresse ? une négligence ?

Charles SCIBETTA – Conseiller Municipal : Je vais d'abord revenir sur la DTA. J'avoue qu'effectivement, les 50 hectares que j'avais en mémoire était un chiffre qui correspondait à Gattières, vous avez raison par contre, je n'ai pas parlé de transfert... Nous avons assisté, ensemble, à des réunions avec l'État au cours desquelles nous lui avons demandé de ne pas prendre en compte simplement les Communes mais l'ensemble du territoire pour définir le zonage de la zone agricole, oui ou non ?

Antoine DAMIANI – Maire, Conseiller Général : Cela n'a jamais été pris en compte...

Charles SCIBETTA – Conseiller Municipal : Oui d'accord mais nous l'avons fait, n'est-ce pas ? Ceci dit, il semblerait que cela ait été pris un petit peu en compte puisque Le Broc se retrouve avec une zone agricole qui n'était pas prévue.

Maintenant vous me demandez de vous donner des explications sur les chiffres que j'ai avancés et qui seraient différents de ceux qui vous ont été donnés. Je vous ai dit, au départ, que je n'étais pas l'avocat de qui que ce soit. J'ai essayé d'être le plus objectif possible par rapport à un Élu de Carros qui défend l'intérêt communautaire et qui essaie d'apporter un éclairage un peu différent...

Antoine DAMIANI – Maire, Conseiller Général : Fondamentalement différent...

Charles SCIBETTA – Conseiller Municipal : Non, pas fondamentalement Monsieur le Maire parce que je vous le répète, je souscris à votre démarche donc ce n'est pas fondamental, je suis désolé. Je ne suis pas là pour défendre le Maire de Gattières et quand vous me demandez des explications sur le changement de destination, etc... je n'ai pas d'éléments de réponse, je n'en sais rien Monsieur le Maire, je ne suis pas là pour représenter Monsieur TESTI ou les Élus de Gattières... Alors que vous demandiez des explications, cela est tout à fait légitime mais ça n'est pas à moi d'y répondre. Je vous demande juste, avant d'aller à cette séance du Conseil Communautaire de demain soir, de réunir les 2 autres Maires ; vous avez encore la journée devant vous pour le faire...

Antoine DAMIANI – Maire, Conseiller Général : C'est au Président de prévoir ce genre de rendez-vous...

Charles SCIBETTA – Conseiller Municipal : Vous avez fait la démarche de cette séance extraordinaire ce soir Monsieur le Maire ; si vraiment vos propos vont dans un sens positif, tentez de faire le tout pour le tout...

Christine CHARLES – PREMIERE ADJOINTE : Mais de toute façon on ne sera pas écouté...

Charles SCIBETTA – Conseiller Municipal : Mais qu'est ce qui vous dit que cela n'aboutira pas ? Si vous ne cherchez pas à provoquer la rupture, je vous suggère de le faire, les choses évoluent... Si vous allez à cette réunion dans un esprit de consensus et j'espère que les 2 autres Maires iront dans ce même esprit, il est possible que vous puissiez débloquer la situation. Je ne peux pas vous aider Monsieur le Maire, vous avez refusé que nous siégions au sein des Coteaux d'Azur... J'essaie de vous aider à ma manière mais c'est vrai que n'étant pas élu communautaire, je ne peux faire mieux.

Antoine DAMIANI – Maire, Conseiller Général : Tout le monde le sait, nous sommes 3 Maires autocrates... Gattières et Le Broc n'ont pas non plus de membres de l'opposition dans leurs représentants communautaires....

Charles SCIBETTA – Conseiller Municipal : Oui et je le condamne, je le leur ai dit d'ailleurs...

Antoine DAMIANI – Maire, Conseiller Général : Oui, ils ne parlent que d'une seule voix... Alors moi je dis que votre proposition est intéressante Monsieur SCIBETTA, mais malheureusement, le temps nous est compté désormais. Si demain soir – *on va le demander* – on accepte la démarche et surtout si on retire les délibérations qui impactent pendant longtemps, les finances de la Communauté de Communes, afin que nous discussions autour d'une table – *ce qui ne sera pas possible demain soir en Conseil Communautaire* – à ce moment-là, je reverrai ma position. Par contre, si les délibérations sont maintenues, cela signifie que l'on veut aller jusqu'au bout du processus et moi je suis obligé, pour parer au plus pressé, de saisir l'autorité. Il faut donc que ces délibérations, demain soir, soient retirées aux voix et que l'on revoie le mode de distribution de la dotation de solidarité, Carros ne peut plus continuer ainsi car sa participation va aller crescendo et c'est là qu'est le drame. Je dis aussi que les Communes qui envisagent des opérations qui dépassent le programme sur lequel nous nous sommes engagés, c'est-à-dire le contrat de plan, devront financer ce supplément.

Paul MITZNER – Conseiller Municipal : J'ai apprécié vos premiers propos en début de réunion laissant apparaître votre volonté de rester au sein de cette Communauté de Communes à laquelle nous tenons tant. Pour les chiffres de Monsieur NOAT, nous nous sommes aussi rapprochés du Broc et les chiffres que nous avons ne sont pas tout à fait les mêmes, au moins dans certains tableaux, que ceux que vous nous avez fournis. Alors bien entendu, on aurait aimé être avec vous si en 2008, comme on vous l'avait demandé – *Monsieur SCIBETTA a terminé là-dessus* – vous nous aviez accordé un siège au Conseil Communautaire. Ce que je regrette, encore aujourd'hui, c'est que la Commune de Carros ne soit représentée que par 6 membres seulement au sein de la Communauté

de Communes. Carros se trouve aujourd'hui, dans une situation délicate et ce soir, vous nous demandez d'échanger avec vous sur des dossiers, des chiffres, etc... mais comme je vous l'ai dit, à aucun moment les Conseillers Communautaires de Carros ne nous ont fourni le moindre document qu'il soit et qui nous aurait permis de mieux comprendre comment se passent les Conseils Communautaires. J'y ai assisté, avec Madame BORNE et j'ai beaucoup écouté Madame CHARLES qui a parlé de mutualisation – *propos qu'elle a réitérés ce soir* –. Je suis tout à fait d'accord avec ce principe de mutualiser les équipements que nous avons comme la Médiathèque par exemple. S'ils ont besoin d'une grande salle, je reste persuadé que Monsieur le Maire est prêt à leur mettre la salle ECOVIE à disposition, pourquoi pas... Je dis que débattre ce soir de façon sereine et délibérer avec vous sur des sujets qui nous inquiètent par rapport notamment aux chiffres énoncés et surtout leur grande augmentation, en ce qui concerne mon groupe, on n'est pas vraiment à même de répondre à vos interrogations parce que nous ne découvrons, que ce soir et c'est dommage, tous les courriers échangés avec le Président de la Communauté de Communes et tous les dossiers mis à plat... Je dirais presque que demain, il faudrait créer une petite commission pour expliquer ce qui se passe à la Communauté de Communes parce que tous les élus que nous sommes, non conseillers communautaires, ne pouvons pas tous y aller parce qu'il n'y pas la place dans cette salle, pour cinquante personnes, mais peut-être pour 10 ou 12 tout au plus... Au vu des documents, il y a matière à réfléchir en effet sur le devenir des futures dotations, par contre nous engager ce soir, je vous dis non, je ne vois pas comment on pourrait faire...

Antoine DAMIANI – Maire, Conseiller Général : Le débat n'est pas terminé, on pourra continuer tout au long des prochaines semaines évidemment. Là, il y a urgence, vous l'avez compris, je demande que l'on retire les dossiers d'investissements, lourds tels qu'ils sont prévus, qui vont nous être soumis demain. À partir de là, je suis d'accord pour que nous établissions des règles, une charte, etc... où chacun définira avec précision l'implication des Communes concernées, l'implication de la Communauté de Communes, une simulation de l'évolution de la dotation de solidarité qui tient compte de la mutualisation pas uniquement des équipements mais aussi des services. Dès lors, une fois tout cela étudié, élaboré et validé et bien nous pourrons recommencer à envisager les investissements tels qu'ils sont faits. Je crois qu'il faudra peut-être attendre 1 an ou 1 an et demi pour connaître les produits de substitution à la taxe professionnelle qui nous seront proposés. Je pense que pendant l'année 2009, il est tant de s'arrêter où on en est en profiter pour peaufiner justement cette mutualisation, proposer des solutions en matière de solidarité afin que nous n'entrions pas dans l'inconnue : la dotation va baisser, comment ? à quelle cadence ? Tout cela reste dans l'inconnue la plus absolue et on travaille dans des conditions inacceptables... Pour l'actionnaire principal à 88%, c'est vexatoire.

Estelle BORNE – Conseillère Municipale : Depuis 2 heures environ, j'entends qu'il y a dysfonctionnement entre les 3 Communes... Chacun a ses arguments... Nous sommes allés voir le Président des Coteaux d'Azur pour savoir effectivement ce qui se passait et je trouve dommage, regroupant à nous 7, membres de l'opposition, 45% de la population, que nous n'ayons pas eu un seul représentant au Conseil Communautaire afin d'aider la Commune de Carros. Nous aurions eu un œil neuf, neutre et cela nous aurait permis d'être un peu plus logiques. Je ne comprends pas comment un dysfonctionnement d'une telle envergure et que nous découvrons ce soir, n'a pas été mis à jour avant. Je parle des décisions prises sans que vous soyez sollicité et j'ai l'impression qu'on ne vous écoute pas et que l'on fait comme si vous n'étiez pas là. Si c'est cela aujourd'hui, ça l'était peut-être hier ?...

Antoine DAMIANI – Maire, Conseiller Général : Chère Collègue, jusqu'à présent, cela fonctionnait... Du moins jusqu'aux élections... Depuis les dernières élections cela n'est plus le cas. J'ai peut-être manqué de vigilance mais cela n'est pas une raison pour que nous continuions à avancer jusqu'à tomber dans le précipice... Il arrive, un moment donné où l'on sent le danger et qui nous oblige à faire machine arrière. Alors on aurait pu le faire il y'a 6 mois, ou 4 mois mais on a peut-être manqué de vigilance. Il faut rattraper aujourd'hui, les bêtises qui ont été faites. Moi je dis tout simplement halte là ! Il y a le feu !

Estelle BORNE – Conseillère Municipale : Je vous invite donc maintenant, Monsieur le Maire, si cela est possible, qu'on puisse être associés je dirais de manière forte afin qu'on puisse voir ce qui se passe réellement. Nous avons des arguments par rapport à Gattières, par rapport au Broc et on pourra peut-être avoir une vision objective.

Antoine DAMIANI – Maire, Conseiller Général : Quand je dis qu'on ne s'entend plus, je parle au sens propre et au sens figuré. On ne s'entend plus parce que les divergences sont fondamentales et on ne s'entend plus parce que personne n'entend, on est sourd aux explications des autres. Imaginez que la Communauté de Communes a l'outrecuidance de dire que Carros vit aux crochets de la Communauté de Communes alors que c'est complètement l'inverse... Le discours ne passe plus, le dialogue n'est plus possible. Je prendrai mes responsabilités devant la population... À la limite, puisque nous profitons du système et bien séparons-nous et nous verrons ce que les autres Communes en penseront, on verra bien qui fait l'effort...

Anny GIMENEZ – Adjointe à l'Éducation, Enfance et Sport : Je ne fais pas partie des élus communautaires mais j'ai simplement souvent écouté les déceptions et les doléances de Claude et Christine parce qu'elles n'arrivaient pas à se faire entendre alors peut-être que demain soir vous pourriez demander aussi, simplement, que le règlement intérieur et le fonctionnement des Commission soient appliqués, car apparemment ça ne l'est pas... Déjà on pourrait avoir cette demande qui est légitime et justifiée puisqu'il y a un règlement intérieur.

Antoine DAMIANI – Maire, Conseiller Général : Les Commissions fonctionnent... Simplement, lorsqu'une décision est prise en Commission, elle est infirmée systématiquement...

Jean CAVALLARO - Conseiller Municipal : Je voulais juste reprendre les propos de Monsieur SCIBETTA en vous suggérant, demain, de tout mettre en œuvre pour préserver cette Communauté de Communes à laquelle vous avez dit être attaché en début de séance. Si on s'en tient à vos derniers propos, on le sent moins...

Antoine DAMIANI – Maire, Conseiller Général : Ce que je veux dire par là est que la vie communautaire est comme la vie d'un couple. Si les efforts ne sont pas accomplis dans la bonne direction, il n'y a que 2 solutions : ou bien on continue à se taper sur la figure chaque soir en rentrant, ou bien on envisage une séparation dans laquelle chacun reprend ses biens. Vous savez, dans ce genre de relation violente, cela ne peut durer qu'un temps... Plus personne ne veut aller en Conseil Communautaire, plus personne ne veut aller en Commission... L'exemple le plus probant est celui de cette Commission des Finances réunie samedi : comment se fait-il que cette réunion ait été réunie après que nous ayons envoyé les documents de notre Conseil Municipal ? Par ailleurs, pourquoi donne-t-on un chiffre de 500 000 euros qui est différent de la réalité ? Il y a une espèce de mépris ou de dysfonctionnement, je ne sais pas, mais qu'on ne peut plus accepter. On est quand même la Ville "centre", on représente 90% du produit, on devrait être respecté un minimum et là, on ne l'est pas alors on est fatigué voilà.

Jean CAVALLARO - Conseiller Municipal : Je comprends parfaitement Monsieur le Maire mais essayons de retrouver les bases que l'on avait avant 2007, pour l'intérêt général. Même si Carros n'est pas traitée telle qu'elle devrait l'être, essayons encore de sauver la situation, de communiquer...

Antoine DAMIANI – Maire, Conseiller Général : Oui oui, on va essayer...

François-Xavier NOAT – Conseiller Municipal : De tout ce qui s'est passé dans la Communauté de Communes, d'abord rappeler que les Conseils des Communautés de Communes sont évidemment publiques. Je me souviens de la première réunion de cette nouvelle mandature qui avait déjà été très tendue et très médiatisée puisque nous avons eu à quitter la séance, ce qui est déjà quelque chose. J'avais pris la parole, à un moment, en disant : *"le ton est donné"*... Malheureusement, le ton n'a jamais changé. On a été naïf, sans doute, mais quand on parlé de présidence tournante, on a pensé enlever un sujet de tension ; on était dans la proposition. Alors c'est vrai qu'on pouvait avoir la présidence pour Carros mais on préférerait qu'elle aille à Gattières et on l'a dit, on ne peut plus clairement. Qu'en a-t-il été ? Cela n'a pas été le cas... première vexation... la deuxième vexation a porté sur les vice-présidences. Je rappelle que précédemment, Le Broc avait le Président, Carros un vice-Président et Gattières un vice-Président et... au nom de l'équité ! Entendez-moi je dis bien au nom de l'équité ! Le Broc a demandé un vice-Président supplémentaire... 1 200 habitants pour un Président et un vice-Président. Même à ce moment-là, on n'a pas fait un front du refus, on a fait une proposition disant que l'on pouvait monter jusqu'à 4 vice-Présidents. On pouvait alors avoir, à ce moment-là un deuxième vice-Président pour Carros. La majorité et la minorité auraient été les mêmes mais je voulais qu'on évite un front du refus dans l'immédiat. Et bien tout cela est l'histoire de ce qu'il s'est passé pendant 1 an. On a toujours été dans la proposition pour une bonne et simple raison déjà : on est minoritaire, s'ils veulent passer en force, ils le peuvent. Et bien autant vous dire qu'ils ne s'en privent pas. Chaque fois que dans les rares Commissions qui fonctionnent, on a réussi à avoir un assentiment, c'est repassé... Puis une deuxième Commission et encore une autre, 2 jours après, puis de nouveau une autre, 3 jours après, jusqu'à ce que la décision soit changée dans le sens nécessaire. C'est quand même cela le fonctionnement actuel... Est-ce que les documents sont publics ? Pas tous, mais une grande majorité d'entre eux le sont. Les chiffres que j'ai annoncés sont tous publics, tous dans des comptes-rendus, tous donnés par la Communauté de Communes à l'exception d'un tableau et je l'ai bien précisé, qui est celui des simulations ; si on vous les a montrées, moi, vice-Président, je ne les ai pas, à un jour du vote du budget communautaire, ce qui est, en effet, un scandale.

Pour étayer la particularité du fonctionnement de la Communauté de Communes, je voulais citer une anecdote sur le projet des Plans de Carros. Ce projet est une décision modificative du Plan d'Occupation des Sols. C'est un acte technique d'un terrain privé pour un projet privé. On a eu des demandes très fortes de transparence de la part de notre Président. Alors qu'on souhaitait l'enregistrement de ce dossier en décembre, cela a été refusé... alors qu'il devait être voté en janvier, il a été reporté parce qu'il n'avait pas été présenté. Il a été présenté en Commission par les architectes privés de ce terrain privé et a convaincu la Commission de manière unanime. Dans le bureau qui suivait, le Président, absent à la Commission a décrété que ce projet n'avait pas été présenté. Il voulait donc remettre en cause l'avis d'une Commission à l'unanimité et ne pas inscrire ce projet. Pourquoi ? Il y a des demandes sur les terrains agricoles, des demandes sur la densité et l'État nous fait ces demandes. Le Président sait que, pour l'instant, les pistes sont en effet sur une constructibilité qui est relativement faible par rapport à ce que l'État pourrait nous demander. Il sait aussi que dans ce projet il y a énormément de ce que nous avons prévu pour le mandant entier en terme de construction ; c'est là-bas qu'il y a la future gendarmerie, la future crèche, la future maison de retraite et des logements sociaux... Imaginons que ce projet qui a pris déjà 2 mois de retard de procédure, ne puisse pas être mené à terme, cela aura quand même des conséquences dommageables pour la population de Carros et des Coteaux d'Azur parce qu'à mon sens, une Gendarmerie et une crèche ont une vocation sans doute plus communautaire que communale. Pour vous citer encore quelques chiffres, nous étions déjà très solidaires quand 60% des investissements étaient sur notre territoire. Nous le serions davantage si cette part passait à 27% avec la construction de projets que je ne considère pas comme communautaires.

Antoine DAMIANI – Maire, Conseiller Général : Pour répondre à Monsieur MITZNER, une Commune a elle seule, au sein d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale, ne peut pas être majoritaire, c'est la loi. Nous avons 6 membres, le Broc en a 5 et Gattières 5 aussi, même si nous en avons 9, on serait malgré tout minoritaires et comme Gattières et Le Broc s'entendent merveilleusement bien – *il y a vraiment une communion dans la vision du devenir de la Communauté de Communes* – nous serions minoritaires de toute façon.

Éric FRANCÈS – Adjoint à la Sécurité, Prévention et Accès aux Droits : J'ai entendu des choses ce soir qui me font un peu peur. Tenter encore demain de réunir les 3 Maires ? Et tout le travail qui a été fait avant alors ? Il faudrait, une fois mis au pied du mur, trouver une solution en quelques heures ? Moi je n'y crois pas. C'est un manque de sérieux très grave et je me fais beaucoup de souci pour cette Communauté de Communes. Par ailleurs je constate l'intérêt soudain de certains Élus pour la Communauté de Communes en tant qu'élus communautaires... la Communauté de Communes Les Coteaux d'Azur existe depuis plusieurs années, je ne crois pas vous avoir vu beaucoup aux Conseils Communautaires Monsieur MITZNER... Vous pouvez toujours y venir dans le public, vous n'êtes pas obligé d'être élu pour assister aux séances...

Franck BROCK – Conseiller Municipal : J'entends des choses avec un regard – *comme vous l'avez justement dit* – un peu neuf. J'entends parler d'incidents où on quitte la salle, on l'a vu ici aussi il n'y a pas si longtemps... De commissions des Finances où les documents transmis ne sont pas les bons mais nous n'avons pas eu la chance de participer à une Commission des Finances avant le vote du Budget... D'une Commune qui demande un quatrième vice-Président, pour moi cela fait écho avec un Groupe Majoritaire qui demande aussi 1/3 de page dans le bulletin municipal alors qu'il a largement de quoi s'exprimer auparavant... un appel au règlement intérieur mais Monsieur le Maire

je ne vous entends pas un peu réprimer les manifestations parfois bruyantes de réprobation de vos élus de la Majorité lorsque ce sont des élus minoritaires qui s'expriment, etc... Tout ceci est peut-être un peu anecdotique mais cela me semblait intéressant de le souligner.

Sur le conflit, on a bien conscience qu'il existe, qu'il est autre que latent et qu'il prend des proportions qui vous font dire que vous êtes prêt à aller jusqu'à la rupture. J'ai vraiment l'impression qu'en terme de conflit, on peut essayer de s'emparer de tout pour justement aller à la rupture et puis peut-être qu'on peut faire appel à des médiateurs. Je pense qu'il y a une bonne volonté affichée par l'unanimité de ce Conseil, pour préserver cet outil qu'est la Communauté de Communes. On sent bien qu'il y a des difficultés et moi j'ai envie de dire, avec mon regard neuf, cela me paraît désolant – *et je parle de part et d'autre, je ne distribue ni bons ni mauvais points* – c'est que je me demande si derrière tout cela, il n'y a quand même pas des arrière-pensées politiques qui font que le débat est parasité par ce type d'enjeu et que l'on arrive, effectivement, à une situation qui paraît assez inextricable. Il me semblait que l'intervention de Monsieur SCIBETTA dans le principe qui devait gouverner la Communauté de Communes qui était celui du consensus, me paraissait, en effet, un principe sur lequel il faudrait tous s'accorder...

Antoine DAMIANI – Maire, Conseiller Général : Monsieur BROCK, le consensus ne peut être effectif que – *j'ai apprécié vos propos...* – s'il y a un effort partagé, si la solidarité s'exerce dans les 2 sens... Or, j'affirme avec plus grande des forces, que cette solidarité que l'on nous demandait ces dernières années – *solidarité forte mais acceptable* – on l'assumait. Lorsque la Commune de Gattières a demandé cet effort, j'ai été le défenseur, l'avocat de cette logique. Mais c'était une solidarité acceptable, supportable pour nos finances. Cette année on nous demande un effort violent supplémentaire... 98% de sa solidarité c'est lourd, pardon d'insister... et les chiffres que vous contestez, je suis prêt à nommer un expert qui les infirmera ou les confirmera, on verra bien, moi je suis serein. Cet effort violent qu'on nous demande cette année va aller crescendo les années suivantes. Sous l'explication de François-Xavier NOAT, on peut déceler que l'on va être contraints de produire au cours des prochaines années et si j'étais le nabab du coin, si Carros était milliardaire, je dis pourquoi pas... Mais nous avons tellement de choses à faire en matière sociale, en matière scolaire, en matière de prévention, en matière de tranquillité publique et les résultats obtenus sont si fragiles qu'il faut que nous consacrons encore pendant des années des moyens immenses pour apaiser cette ville qui a fait des progrès mais qui est loin d'une situation idyllique. Donc je n'ai pas ces moyens... Cela veut donc dire que vous voulez déshabiller cette belle ville de Carros pour des réalisations, des équipements plus ou moins pertinents – *je ne vais pas entrer dans ce débat* – mais qui vont être – *pardon de parler de manière très mercantile* – financés par la Ville de Carros ? Et on vient me donner des leçons et je n'ai pas le droit à la parole ? "Tu paies, tu te tais !" ... En clair c'est cela. Allons, allons... un peu ça va ! Mais si je paie, je veux commander alors... Moi, vous savez, je ne veux surtout pas la présidence de la Communauté de Communes mais en tous les cas je veux que Carros, dans ces conditions, pèse sur les décisions. C'est tout... Donc payer et se taire, c'est un peu facile et croyez bien que je demanderai demain soir, très tranquillement, mais si d'aventure on perdurait dans ses errements, c'est immédiatement la rencontre avec le sous-Préfet, le saisissement de la Chambre Régionale des Comptes et de la Trésorerie Principale. Je veux que ces autorités me fassent le diagnostic de la situation parce que je ne veux pas, moi, être le comptable de ce qui va se passer dans 5, 6 ou 7 ans lorsque je ne serai peut-être plus Maire de Carros et on me reprochera à ce moment-là le laxisme dont j'aurais fait montre, dans des circonstances graves et vous pensez bien que je n'ai pas envie que mon nom soit accolé à un telle image, c'est normal. Cela veut dire, de facto, que nous allons demander, en même temps, de nous séparer avec une grande tristesse et des regrets parce que quelque chose aura été gâché, mais nous demanderons, parallèlement, notre retrait de la Communauté de Communes parce que si les relations ont été mauvaises jusque là, elles vont devenir exécrables, vous le comprenez bien...

Christine CHARLES – PREMIERE ADJOINTE : Demain, nous ferons les mêmes propositions que celles faites par courrier le 6 mars par Monsieur le Maire, à savoir, revenir sur les investissements et être prudent. Nous allons également demander à ce que soit planifié, mais qu'il y ait une péréquation. Nous demanderons sur la part d'autofinancement, les préconisations par rapport au montant de l'emprunt à ce que le montant du capital de l'emprunt soit majoré de 20% sur notre part d'autofinancement de la Communauté de Communes Les Coteaux d'Azur ; que la dotation de solidarité, il y avait encore des propositions pour le budget 2009 pour qu'il réintègre ce million supplémentaire et qu'il n'y ait pas tout pour Carros, surtout pas, même pas partagé dans les 3 Communes. Le Maire de Carros préconisait de garder le million supplémentaire en prévoyant 50% pour la Communauté de Communes et les 50% restants partagés sur les 3 Communes. C'était donc tout à fait raisonnable et ça permettait à Carros d'avoir une dotation de solidarité confortable et qui ne mettait pas en péril la Communauté de Communes. À ce courrier, j'ai la réponse de Monsieur TORNATORE qui dit, très tranquillement : *"Vous savez que les procédures de partage des investissements entre la Communauté de Communes et les Communes sur les ouvrages prévus dans le Contrat de Plan ont été encadrées par des délibérations prises à l'unanimité et nous les respectons scrupuleusement"*. Moi je dis que c'est un gros mensonge car il ne respecte pas ce que nous avons voté... Moi, je n'ai jamais voté pour 3 salles de spectacle... Donc s'il les respecte scrupuleusement, il doit revoir les projets et c'est ce qu'on demandera en Conseil Communautaire demain soir. Il nous répond ensuite *"Je suivrai précisément les propositions du bureau du 21 mars et les votes du Conseil Communautaire"*. Le 21 mars au matin, avec François-Xavier et Élise DARAGON, de 9 heures à midi, on n'a eu de cesse d'exprimer notre inquiétude et de faire des propositions de péréquation, de revoir les investissements, d'arriver à échelonner ces dépenses, etc... on ne nous a pas entendus... On a reçu la dotation budgétaire après... On a encore passé une fois 3 heures à passer pour des pantins ; j'ai autre chose à faire, le samedi matin que d'aller avec mes collègues peiner pour essayer de sauver les meubles... j'avoue que je suis fatiguée !

Charles SCIBETTA – Conseiller Municipal : Les dernières interventions m'inquiètent terriblement. Autant, au début vous avez parlé d'une démarche positive dans le but de sauver les Coteaux d'Azur et je crois qu'on était tous d'accord pour vous soutenir dans cette voie, autant les dernières interventions nous liassent l'impression que tout est joué. En particulier l'intervention de Monsieur FRANCÈS qui n'a plus l'air de croire à grand-chose lorsqu'on dit d'essayer encore une fois de reprendre le dialogue...

Éric FRANCÈS – Adjoint à la Sécurité, Prévention et Accès aux Droits : Monsieur SCIBETTA, je n'ai pas dit cela, j'ai dit qu'on attendait le dernier jour pour prendre une décision parce qu'on a une épée de Damoclès sur la tête...

Charles SCIBETTA – Conseiller Municipal : Quelle épée de Damoclès ?

Éric FRANCÈS – Adjoint à la Sécurité, Prévention et Accès aux Droits : Ils sentent très bien qu'il va y avoir un gros problème sur les délibérations que Monsieur le Maire a citées. Je ne trouve pas très sérieux que l'on revienne, le dernier jour, sur des réunions qui ont eu lieu depuis des mois et qui n'ont rien donné...

Charles SCIBETTA – Conseiller Municipal : Alors pourquoi fait-on cette réunion ce soir ? Dites-le moi... Vraiment je suis inquiet ; j'ai vu une évolution dans les discours, qui me fait m'interroger sur le but de la séance de ce soir... Est-ce d'essayer de débloquent la situation en associant l'ensemble des conseillers, que ce soit de la majorité ou de l'opposition et entamer une démarche à laquelle nous adhérons tous visiblement, ou est-ce de préparer l'opinion publique, en expliquant bien les choses, à une rupture, c'est-à-dire à la sortie de la Commune de Carros de la Communauté de Communes ? C'est une simple question... J'espère encore que c'est la première option qui prévaut ce soir... Si c'est la deuxième, je ne souhaite pas être otage de cela ; je ne cautionnerai pas cette réunion si elle est prétexte à une rupture. L'idée première est de sauvegarder et en ce sens, je suis solidaire.

Estelle BORNE – Conseillère Municipale : Je réitère ma demande sur le fait qu'on nous associe et avertisse avant des dysfonctionnements car cela nous permettra, à l'avenir, d'être avec vous, merci.

Antoine DAMIANI – Maire, Conseiller Général : Monsieur SCIBETTA, je ne suis pas arrivé ici avec une intention quelconque. Je suis venu ici pour vous exposer une situation catastrophique, dramatique et qui va aller en s'aggravant. Je suis venu vous expliquer que Carros produit un effort violent en matière de solidarité et que celui-ci a progressé de manière vertigineuse en 2009 et qu'on me demande, pour les années futures, d'aller bien au-delà, c'est-à-dire effectuer l'essentiel de l'effort. Donc je dis stop... Cela n'est plus possible. À partir du moment où ce constat a été fait et si on n'est pas d'accord sur ce constat, effectivement, on est sourd aux propositions et aux arguments de l'autre, oui j'ai envisagé la rupture. J'avance des arguments Monsieur SCIBETTA ; si on les réfute et qu'au contraire, on dit que Carros vit aux crochets de la Communauté de Communes, j'estime qu'on est complètement hermétique à mes arguments, le dialogue est donc rompu donc moi je m'attends à tout, c'est-à-dire même presque de la provocation pour que je sois, demain, le responsable de tout. Puisqu'on parlait de politique politicienne, on peut y aller... Vous savez, je fais de la politique depuis l'âge de 15 ans et je connais un peu tous les rouages. Ceci dit, j'ai envisagé tous les scénarii. Il y a refus d'un dialogue effectif, on arrête la dérive et on prend ses dispositions – *quelque soit la forme* – et dans ces cas-là, c'est formidable, on se met autour d'une table et la Communauté de Communes est sauvée... Mais il y a aussi d'autres possibilités ; on ne veut pas s'entendre, on ne veut pas négocier, on ne veut pas discuter et je ne ferai pas de prostitution politique... Je ne serai pas non plus l'irresponsable qui ira à Canossa, content d'y aller et qui hypothéquera l'avenir de la Commune pendant longtemps. À partir du moment où le constat d'échec est celui-ci, la première des choses est de s'en aller très vite de cette galère. On va réaliser des choses qu'on ne pourra pas payer ! Vous l'entendez ça ? C'est clair ? Après on verra bien où l'on va mais en attendant, il n'est pas question de rester dans une barque qui prend l'eau. Je veux absolument éviter la tutelle à Carros, d'ici 2 ou 3 ans, parce que c'est bien là qu'on en est.

Charles SCIBETTA – Conseiller Municipal : Monsieur le Maire, puisque vous avez envisagé tous les scénarii, quitter la Communauté de Communes est l'un d'eux d'accord mais vous envisagez d'aller où ?

Antoine DAMIANI – Maire, Conseiller Général : Si on retrouvait notre autonomie, je multiplie par 2 les subventions aux Associations, je n'augmente plus les impôts pendant 10 ans et je réalise des travaux "en veux-tu en voilà"... Le Maire le plus heureux de France...

Charles SCIBETTA – Conseiller Municipal : En restant seul ?

Antoine DAMIANI – Maire, Conseiller Général : En restant seul bien entendu...

Charles SCIBETTA – Conseiller Municipal : Vous savez bien que ce n'est pas possible...

Antoine DAMIANI – Maire, Conseiller Général : Et voilà et je le regrette beaucoup... Je ne pense pas qu'on nous laissera seuls. Dans ces cas-là, il faudra voir avec le Préfet, dans quelles conditions cela va-t-il se dérouler et quelles vont être les suites. Mais si je pouvais rester au moins 1 an ou 2 seul et bien je continuerai – *je vous le promets ce soir* – à verser un peu de solidarité à Gattières et Le Broc parce que j'aurai assez de marge pour le faire. Vous voyez où on en est ? Je tire le diable par la queue alors que nous avons des moyens colossaux avouez qu'il est normal qu'à certains moments, je sois un peu courroucé.

Ce soir était un moment d'information, un moment d'échanges et il était pour moi très important que je vous annonce les scénarii possibles qui devraient découler de la réunion de demain soir, lorsque nous serons confrontés à la réalité du Conseil Communautaire. Si cela se passe mal, nous referons une réunion à ce sujet et nous verrons comment nous adapterons notre stratégie à la situation telle qu'elle se présentera. Donc non, Monsieur SCIBETTA, je n'ai pas cherché à vous piéger, je n'ai nullement eu l'intention de faire de vous un otage, j'ai juste estimé qu'il fallait que j'informe Carros d'une situation.

S'agissant d'une information, il n'y a pas de vote



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h40

Anthony PROVENZANO

Secrétaire de Séance